

Actualité suisse

Les normes d'assistance de la Conférence suisse des institutions d'action sociale ont subi une profonde réforme. Ueli Tecklenburg, secrétaire général de la CSLAS, en explique les principes.

2-3

Social en images

Le cheval pour apprendre la douceur et l'autorité. C'est le sujet du dernier documentaire des Lausannois Frédéric Gonseth et Catherine Azad. Récit d'une randonnée dans l'Emmental de quatre pensionnaires d'un foyer pour enfants difficiles.

4

DOSSIER 20 ans de sida



20 ans de prévention du sida ... et de tabous

L'Aide suisse contre le sida estime qu'environ 20 000 personnes vivent aujourd'hui en Suisse avec le VIH/sida. Grâce aux trithérapies, une partie importante de cette population peut désormais mener une vie normale. Mais le secret et les tabous qui entourent ce virus pèsent encore très fort. La population migrante est particulièrement touchée. Les adolescents séropositifs aussi. Reportages et témoignages.

5-17

Chronique juridique

La Constitution suisse contient une liste de buts sociaux, mais elle ne garantit ni un toit, ni un logement. Retour sur la question des droits fondamentaux.

18-19

Actualité

L'Entraide protestante suisse forme des médiatrices santé. A Genève, elle vont à la rencontre de femmes sans-papiers hispanophones et leur expliquent comment accéder à des soins.

20

Plume libre

La prévention du sida devient de plus en plus complexe, écrit le travailleur social fribourgeois Nicolas Cloux.

21

Social en lecture

22

Lu pour vous

23

Social Express

24-26

Agenda

27-28

La cité sans citoyens

On l'a vu en novembre, les déclarations tonitruantes du ministre de l'intérieur français Nicolas Sarkozy sur les « racailles » des cités – zones qu'il faudrait nettoyer au Kärcher – n'ont pas eu un effet apaisant. Des jeunes des banlieues ont vu rouge et les nettoyages ont en fait consisté à déblayer des cendres... Celles de plus de 6000 voitures, mais aussi de bus, d'écoles, de postes, d'entreprises, autant de symboles de la société publique et privée. Colère. Et consternation.



Essayons l'optimisme: si les Blacks-Blancs-Beurs pauvres des cités mettent le feu et caillassent c'est peut-être leur façon de dire qu'ils veulent participer à la société. Cette dernière ne leur en laisse pas l'occasion, estiment-ils. « Des citoyens français sont traités comme des citoyens de seconde classe », juge Tariq Ramadan¹. Et l'intellectuel suisse de fustiger le rappel incessant par les médias de l'origine étrangère des jeunes banlieusards – les jeunes issus de l'immigration –, alors qu'il s'agit de Français depuis deux ou trois générations!

« Nettoyer au Kärcher, mais qu'est-ce qu'il veut nettoyer exactement? », s'est aussi fâché le footballeur Lilian Thuram, équipier (noir) du onze français victorieux face au Brésil en 1998. L'homme vient de la banlieue et a réussi à en sortir. Mais une partie de la jeunesse des cités reste comme engluée. « Enfermés dans leur quartier, les jeunes en font leur territoire », décrit le sociologue français François Dubet². Or cette autarcie est pathogène. Ainsi un psychiatre de la section pour mineurs de la prison de Fleury-Mérogis, chargé d'accueillir des ados qui avaient participé aux émeutes, a-t-il évoqué à leur sujet une forme de « vide psychique et affectif »: conséquence d'une vie passée dans un milieu où l'ensemble des indicateurs favorables à un développement harmonieux sont au ras du béton. C'était sur France Culture, le 8 novembre.

Aujourd'hui, la crainte de certains Français est que l'émeute dégénère un jour en guerre civile, même si aujourd'hui, cette dénomination est ridicule. D'un goût plus douteux: la comparaison avec l'Intifada. Elle participe à exacerber l'exclusion, renvoyant au visage des jeunes toujours la même image: celle d'étrangers.

Au final, seul un effort global et massif de l'Etat, et des citoyens, autour et dans les cités – et avec les gens des cités –, pourra produire à moyen terme un effet d'intégration et donc un apaisement durable. Les discriminations au travail dont font l'objet les personnes issues des banlieues – en raison de leur nom, de leur couleur, ou simplement de l'appartenance à un quartier sensible – doivent également être combattues. Des entreprises françaises publiques et privées ont d'ailleurs décidé de s'associer pour lutter contre ce phénomène.

En Suisse, ce pays si calme par comparaison, des jeunes, interviewés au sujet des événements de novembre par *La Tribune de Genève*³ ont déclaré une certaine ... compréhension envers la violence de leurs pairs français. « Ils cassent pour se faire entendre », ont-ils dit à la presse. Aux Avanchets, cité située dans la périphérie immédiate de Genève, d'autres ados ont soufflé à la Radio Suisse romande que jamais des choses pareilles n'arriveraient dans leur quartier. La Suisse ne connaît pas de ghetto social, résumait en octobre passé *Repère social*, car la pauvreté ne s'y distribue heureusement pas selon un mode géographique et ethnique. Mais les feux de la France éclairent la nécessité qui existe chez nous de toujours maintenir « en lien » le plus grand nombre possible de citoyens. ■

Stéphane HERZOG

1) *Le Temps* du 10 novembre, pp. 17 et 18.

2) ib idem

3) *La Tribune de Genève* du 9 novembre, p.6.

Inciter et intégrer : le système des nouvelles normes de la CSIAS

Les nouvelles normes du calcul de l'aide sociale ont été publiées en 2005 par la Conférence suisse des institutions d'action sociale, après d'âpres débats. Explications du secrétaire général de la CSIAS, Ueli Tecklenburg.

Depuis le printemps 2005, le classeur contenant les normes révisées pour le calcul de l'aide sociale est disponible au secrétariat de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Une bonne année seulement a donc passé depuis la décision du comité de la CSIAS de procéder fin 2003 à une révision partielle des normes. Et ceci malgré le fait que de nombreux acteurs ont été associés au débat sur cette révision. En Suisse alémanique en particulier, ce processus était accompagné d'une présence soudaine et fréquente du thème de l'aide sociale dans les médias. Pourtant ce débat public était souvent peu objectif. Non seulement le niveau des prestations de l'aide sociale était accusé de dissuader les personnes à reprendre un travail, mais l'aide sociale a été rendue responsable de beaucoup de maux de la société actuelle, tels que le manque de places de travail, ou l'insuffisance, voire l'absence des formations professionnelles; problèmes qui devraient davantage être imputés à l'économie qu'à l'aide sociale.

Les buts de la révision fixés par le comité de la CSIAS – composé de représentants de l'ensemble des cantons, de nombreuses communes et des œuvres privées – devraient correspondre aux deux valeurs principales suivantes: garantir le minimum vital et renforcer les incitations à la réinsertion socio-professionnelle.

Garantir le minimum vital social

Par le minimum vital social, l'aide sociale doit garantir une existence certes modeste, mais supérieure au minimum vital absolu. En même temps, le niveau de celui-ci doit permettre l'introduction d'incitations matérielles. Ces objectifs principaux se trouvaient au centre de la révision des normes et étaient débattus au sein même de la CSIAS de manière très controversée. Car le principe du besoin et le principe de l'incitation s'opposent d'une certaine manière, mais se trouvent aussi dans un rapport de vases communicants: plus l'un est élevé, plus l'autre doit être bas, en tout cas, si l'on veut éviter que l'ensemble des prestations versées ne dépasse un plafond acceptable, du point de vue social et politique. Et ceci en particulier dans la conjoncture politique actuelle. La CSIAS est persuadée d'avoir trouvé, avec le présent modèle, un compromis acceptable pour l'ensemble de la Suisse.

Le nouveau forfait proposé pour l'entretien, calculé sur la base d'une expertise scientifique, correspond au montant que les 10% (anciennement 20%) des ménages à plus faible revenu en Suisse, non bénéficiaires de l'aide sociale, dépensent pour le «panier de la ménagère» défini par la CSIAS (cf. normes CSIAS, chap. B.2-1). Dans le cadre de la révision, ladite «échelle d'équivalence», qui permet de calculer les montants destinés aux ménages à plusieurs personnes, n'a pas été modifiée. Elle a été validée par l'étude scientifique mentionnée. Par contre, le «forfait II pour l'entretien» contenu dans les anciennes normes a été supprimé, remplacé indirectement par les suppléments d'intégration dans les nouvelles normes.

La nouvelle couverture des besoins de base est donc définie de la manière suivante: elle englobe le forfait pour l'entretien, les frais de logement et les frais médicaux de base; elle est complétée le cas échéant par certaines prestations circonstanciées (frais d'acquisition du revenu, frais de garde des enfants en particulier). Elle constitue le minimum vital social qui revient à l'ensemble des ménages dont les membres remplissent les conditions d'octroi cantonales pour l'aide sociale.

Renforcer les incitations

Suite à la révision des normes, l'aide sociale introduit une nouvelle forme ciblée d'incitation à la prise d'une activité lucrative ou à l'augmentation du taux de celle-ci par des personnes dans le besoin. De plus, elle honore des activités exercées par des personnes sans activité lucrative leur permettant ainsi d'améliorer leur insertion socio-professionnelle.

Ces buts sont atteints par l'introduction d'une franchise sur le revenu octroyée aux bénéficiaires de l'aide sociale disposant d'un travail rémunéré (travailleurs pauvres) dans une fourchette allant de 400 à 700 francs par mois (personnes seules) pour un travail à plein-temps. Les bénéficiaires sans activité lucrative participant à une mesure d'insertion professionnelle ou sociale obtiennent un supplément d'intégration allant de 100 à 300 francs par mois pour une personne seule. Un supplément minimal d'intégration est alloué aux personnes disposées, mais pas en mesure pour des raisons subjectives (maladie par exemple) ou objectives (pas de mise à disposition de mesures d'intégration par l'autorité compétente) de fournir une activité d'intégration. Les familles monoparentales avec enfant(s)

en bas âge à charge ont droit à un supplément d'intégration d'au moins 200 francs par mois. Dans un ménage à plusieurs personnes, le cas échéant, les franchises et les compléments d'intégration peuvent être cumulés. Pour ce faire, la CSIAS recommande de fixer un plafond qui ne devrait pas être inférieur à 850 francs par ménage et par mois.

Favoriser l'intégration

L'intégration socio-professionnelle dans l'aide sociale doit être favorisée pour devenir plus efficace. Elle doit servir au maintien et au renforcement de «l'employabilité» sur le marché du travail – par conséquent à la sortie de l'aide sociale – et à combattre l'exclusion sociale.

Le chapitre des normes de la CSIAS consacré aux mesures d'intégration a été reformulé sur la base des expériences réalisées en la matière ces dernières années. Outre les villes, les communes d'une certaine grandeur et les grandes organisations privées, les regroupements de communes sont effectivement en mesure de mettre à disposition des bénéficiaires une palette large de mesures d'insertion adaptées aux besoins des personnes concernées. L'intérêt pour ce domaine dépasse, et de loin, l'aide sociale. C'est pourquoi la collaboration institutionnelle avec l'assurance invalidité et le chômage doit impérativement être renforcée et améliorée. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée à la qualité des mesures d'intégration, évitant des mesures «alibi» ou des activités peu qualifiantes, voire humiliantes. Le supplément d'intégration minimal, octroyé en cas d'absence de mise à disposition de mesures par l'autorité compétente, doit aussi rappeler à cette dernière son devoir envers le bénéficiaire.

Vers une pratique homogène

La révision des normes doit contribuer à une pratique uniforme de l'aide sociale sur l'ensemble du territoire de la Suisse; uniformité qui était menacée sous les anciennes normes. Cet objectif vise des valeurs essentielles, telles l'égalité de traitement et la sécurité du droit pour les personnes dans le besoin. Les normes d'aide sociale ne peuvent certes pas remplacer une loi-cadre fédérale sur la garantie du minimum vital, mais elles peuvent et doivent contribuer à harmoniser les standards des prestations. Cet objectif contraste avec celui d'une marge de manœuvre plus étendue revendiquée par beaucoup d'organes d'aide sociale et celui d'une plus grande flexibilité applicable de cas en cas. Avec ses nouvelles normes, la CSIAS a tenté de trouver un certain équilibre entre les deux exigences. Les marges de manœuvre laissées aux cantons – telles les fourchettes mentionnées pour les franchises et les suppléments d'intégration – doivent servir, en tout cas dans cette période d'introduction des nouvelles normes, à tester sur le niveau cantonal et/ou communal des modèles d'incitation, voire de sortie de l'aide sociale.

En vue de l'harmonisation des pratiques de l'aide sociale dans toute la Suisse, il convient de rappeler que la grande majorité des cantons ont approuvé les nouvelles normes. C'est pourquoi la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) recommande aux cantons d'appliquer les nouvelles normes de la CSIAS.

Le modèle réalisé avec les nouvelles normes ouvre



«Le principe du besoin et le principe de l'incitation s'opposent, mais se trouvent aussi dans un rapport de vases communicants: plus l'un est élevé, plus l'autre doit être bas.»

dans le domaine de l'intégration socio-professionnelle un large éventail de prestations possibles, qui peuvent être mises à disposition des bénéficiaires ou être attendues de ceux-ci. Il ne s'agit de loin pas uniquement de possibilités d'emploi parce qu'en nombre trop insuffisant dans la situation actuelle, mais d'une palette large d'activités contribuant à améliorer les perspectives d'intégration. Dans ce contexte, une certaine initiative personnelle du bénéficiaire pour améliorer sa situation est attendue, mais avant tout il incombe aux autorités compétentes d'investir davantage, dans des activités d'occupations qualifiantes par exemple. Une certaine imagination est demandée à cet égard. Des coûts à court terme ont pour corollaire des intégrations durablement réussies et des économies. Les suppléments d'intégration prévus dans les nouvelles normes doivent faciliter l'instauration d'un second marché du travail. L'efficacité des nouvelles normes dépend essentiellement d'offres supplémentaires. Les cantons, ainsi que les communes seules ou associées, ont un rôle déterminant à jouer en la matière. La CSIAS contribuera à la promotion des offres d'intégration et se propose de réaliser le moment venu une évaluation (monitoring) de l'application des nouvelles normes dans les cantons pour analyser leur mise en œuvre effective et leur impact. ■

Ueli TECKLENBURG est le secrétaire général de la Conférence suisse des institutions d'action sociale.

**Retrouvez sur
www.reperesocial.ch
les résultats de la
consultation des cantons
et des associations sur
les nouvelles normes
CSIAS.**



Des chevaux, pour se réconcilier avec les adultes.

Chuchoter à l'oreille des jeunes en rupture sociale

Des adolescents difficiles font une randonnée à cheval dans l'Emmental. Un documentaire relate leur expérience et invite à réfléchir sur la notion d'autorité.

Gros mots, petits sabots nous embarque dans une sorte de road movie éducatif et social. Réalisé par les Lausannois Frédéric Gonseth et Catherine Azad, ce documentaire, tourné dans l'Emmental, est le récit d'une randonnée de quatre pensionnaires d'un foyer pour enfants difficiles. Encadrés par deux éducateurs, ces jeunes, – deux Suisses, un Kosovar et un Albanais –, âgés de 13 à 18 ans, devront s'occuper chacun d'un cheval durant cette balade d'une semaine. Leur mission est délicate : instaurer une relation de confiance avec l'animal, qui devra leur obéir. L'idée de cette expédition est qu'en apprenant à «cadrer» des chevaux, ces jeunes apprendront à mieux «se cadrer» eux-mêmes. Pour ces adolescents perturbés, la tâche ne sera pas toujours facile. L'un d'eux est d'ailleurs expulsé en cours de route. Il fait preuve d'une trop grande violence vis-à-vis des éducateurs et de l'équipe technique, qu'il insulte devant la caméra. Mais cette expérience, parfois mouvementée, sera globalement positive pour ses trois camarades.

Une expédition pour le cinéma

Avec ce nouveau long métrage, Frédéric Gonseth et sa femme ne se sont pas contentés de filmer une réalité existante. Cette expérience vécue par leurs jeunes héros, ils l'ont d'abord imaginée. Et ce, à la suite d'une rencontre avec Claude Bianco, l'un des éducateurs de l'institution lausannoise Home-Chez-Nous. Cet internat scolaire accueille une vingtaine de garçons entre 12 et 18 ans qui vivent des situations difficiles au niveau de leur famille, de

l'école, et dont certains sont déjà stigmatisés comme délinquants.

Alors que le couple Gonseth-Azad nourrit un projet de film sur le rapport entre les humains et les chevaux, l'éducateur évoque son travail avec ces enfants. «Nous avons tenté de relier ces deux préoccupations» explique Frédéric Gonseth. Les documentaristes proposent à la direction de Home-Chez-Nous un supplément inédit à leur traditionnelle marche à pied effectuée sur quelques jours. Pour le coup, chaque enfant et chaque éducateur aura son cheval. En échange, les cinéastes obtiendront l'autorisation de filmer cette balade.

Se faire obéir sans violence

Se laissant parfois aller à la contemplation de magnifiques paysages, la réalisation ne perd jamais de vue le but socio-éducatif de son expédition. Les témoignages des participants, qui ponctuent le film, laissent imaginer le passé mouvementé de ces adolescents. Leur rapport aux autres, difficile, les problèmes de comportement, leur violence, sont évoqués par les éducateurs. Tout est raconté avec pudeur, sans le voyeurisme ou la stigmatisation propres à certaines émissions de télé-réalité. Las, les cinéastes se reposent trop sur les témoignages pour donner du sens à leur chronique. Et ce aux dépens des interactions «cinématographiques» entre les personnages. La violence et les tensions entre les participants ne sont visibles à l'écran que dans quelques séquences.

Toutefois, l'intérêt du film est de suggérer que les nouvelles méthodes pour communiquer avec les chevaux, où il s'agit d'allier autorité et confiance, pourraient aider certains adolescents à se réconcilier avec les adultes. Les scènes les plus captivantes se déroulent dans le ranch d'un «chuchoteur», qui redresse des chevaux «délinquants» rejetés par leur premier propriétaire. Dans une séquence étonnante, on voit l'un des jeunes se faire obéir d'un cheval et le guider seulement avec quelques gestes de la main. Rien a priori ne disposait ce frêle garçon, qui avait l'air plutôt mal dans son corps, à réussir un tel exploit.

Pour Frédéric Gonseth, ce type d'expérience fait réfléchir sur la manière d'exercer une autorité véritable sur les autres, sans recourir à la violence. A sa manière, *Gros mots, petits sabots* prend à bras-le-corps une question qui apparaît comme centrale dans le milieu éducatif : comment retrouver des formes d'autorité et de hiérarchie sans tomber dans l'autoritarisme. Cette forme de communication par les gestes peut intéresser les formateurs eux-mêmes. «L'enseignant ou l'éducateur bénéficie d'une autorité à travers son statut, son corps et sa voix. Mais ils le disent eux-mêmes, ils ne savent pas très bien quoi faire de leurs gestes» précise le réalisateur. ■

Laurent ASSÉO

Gros mots, petits sabots sortira à la mi-décembre à Genève, Lausanne et La Chaux-de-Fonds

Renseignements :

**Frédéric Gonseth Productions
Ch-Monnard 6 – 1003 Lausanne
Tel. 021 351 05 11 – Fax 021351 05 13
frederic.gonseth@span.ch**



Sida : toujours la peur au ventre

686 morts en 1994, une centaine en 2004. En Suisse, le sida tue encore, mais moins que la route, la cigarette, la mal-bouffe. La séropositivité est devenue une sorte de maladie chronique. Et nombre de personnes qui vivent avec le virus sont insérées professionnellement. Or le sida semble conserver le monopole de la répulsion. «Avoir le sida ce n'est pas être victime, c'est toujours subir une sorte de punition», relève Deborah Glejser, chargée d'information du Groupe sida Genève (GSG). Et de souligner que le point de départ de l'épidémie a marqué de façon très profonde les mentalités, fixant dans l'imaginaire collectif l'association sida = Noirs et homosexuels.

Bien entendu, la stigmatisation tue. Car désigner des groupes donne au reste de la population le sentiment d'être protégé du virus. «Aujourd'hui, il faut être bête pour être contaminé», peuvent estimer certains. Mais ce préjugé est dangereux, car il induit un sentiment de honte de nature à freiner une démarche – saine en l'occurrence – vers un dépistage et une aide.

Quant aux chiffres du sida, ils sont effroyables dans les pays en voie de développement, et plutôt contenus en Occident, avec une marge floue tout de même, puisque nul ne connaît le nombre réel de personnes infectées.

Las, citer des chiffres revient aussi à prendre à nouveau le risque de la stigmatisation. Deux faits

émergent cependant: un nombre important des contaminations nouvellement connues en Suisse ont été dépistées chez des migrants, dont une majorité de personnes issues d'Afrique noire. Ensuite, les hommes qui ont des rapports avec des hommes représentent la deuxième minorité où les contaminations sont proportionnellement les plus importantes, notamment parce que la communauté gaie ne respecte plus de façon assez étanche les précautions d'usage en matière de prévention. Mais attention aux raccourcis, avertit le professeur Bernard Hirschel, car parmi les nouvelles contaminations, un nombre très important est constitué de «simples Suisses». Il en ressort que la lutte contre le sida doit se mener sur tous les fronts. La prévention auprès des migrants est de facto devenue une des priorités des associations de lutte contre le sida. Elle devrait être accompagnée par une aide au développement des pays les plus pauvres. La prévention destinée aux gays – et à tous les autres hommes ayant des rapports avec des hommes – cherche de nouvelles façons de communiquer avec ce segment de la population. Reste tout le reste de la population. Protégez-vous et faites-vous tester en cas de doute: tel est le seul et unique moyen de vaincre l'hydre. ■

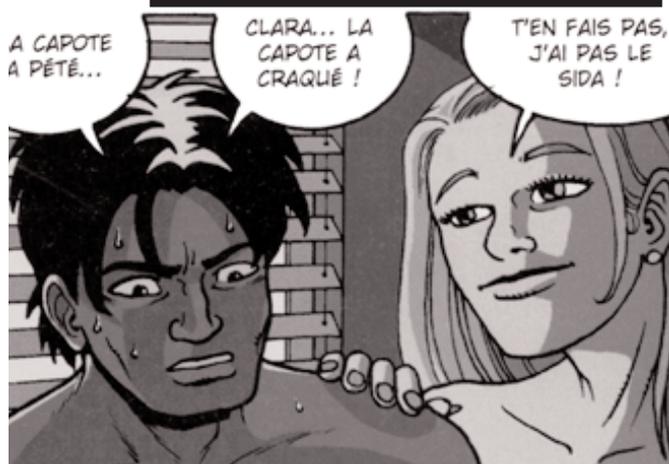
Stéphane HERZOG

Retrouvez la bibliographie du dossier sur www.reperesocial.ch

sommaire

Le sida reste tabou/la prévention gaie cherche des pistes	6-7
Témoignage d'un père séropositif	8
De Stop Sida à Love Life: 20 ans de campagnes	9-11
Sida et migrants	12-13
Lutte juridique contre les discriminations	14-15
Enfants et ados face au sida	16-17

Les illustrations de ce numéro sont tirées de la BD «**Sexualité et séropositivité**» parue en septembre 2005 en supplément de la revue *Remaides*. Elle est éditée par l'association française de lutte contre le sida AIDES. Les planches sont l'œuvre de l'Atelier Pop.



© «Sexualité et séropositivité, une BD pour en parler» AIDES

Le sida est une maladie chroniquement taboue

Grâce aux progrès de la médecine, une majorité de personnes séropositives est désormais insérée.

Mais la peur de la contamination et la honte d'être infecté demeurent.

Si vous demandez à Bernard Hirschel, spécialiste du sida aux Hôpitaux universitaires de Genève, son avis sur la discrimination des personnes vivant avec ce virus (PVA), certaines de vos certitudes risquent d'être dérangées. La stigmatisation des séropositifs ne serait selon lui pas aussi mauvaise pour les personnes concernées que les discours qui dénoncent sans cesse l'existence d'une telle exclusion. «Les pathologies sociales dans le domaine du sida ne dépendent plus du virus, mais d'autres handicaps, comme la toxicomanie, ou divers problèmes psycho-sociaux. Cela ne rend pas service aux personnes insérées de toujours insister sur cette minorité en difficulté, car le discours sur l'exclusion nourrit l'exclusion».

Pour ce praticien, la question de la discrimination ou de l'exclusion des PVA n'est donc plus d'actualité. «La base de la discrimination c'était par le passé la peur des employeurs de perdre de l'argent avec le VIH, en raison du risque de maladie. Or celui-ci a largement disparu. Il y a une peur irraisonnée que la virologie soit connue de l'employeur, mais dans les faits, le rejet d'un employé pour cette raison, à travers par exemple la question de la caisse de pension de l'entreprise, est très rare». Allusion au fait que certaines caisses privées peuvent refuser d'assurer les prestations super-obligatoires en cas de séropositivité, ce qui peut mettre la puce à l'oreille de l'employeur.

«S'il y a des gens qui ont perdu leur emploi en raison du sida, qu'on me les montre! continue le chef de l'Unité VIH/sida des HUG. En fait, il est politiquement correct de dénoncer l'exclusion, mais cette attitude occasionne de vrais dégâts, notamment quand des gens séropositifs n'osent pas changer de métier, de peur d'être rejetés».

Barbara Pralong Seck, qui co-anime des groupes de parole au sein du Groupe sida Genève¹⁾, estime elle aussi qu'une «grande partie des séropositifs sont

insérés». Elle accueille une majorité de personnes au bénéfice de l'assurance invalidité (AI), mais également des hommes et des femmes à l'assistance, et beaucoup de migrants. Parmi les personnes qui se trouvent à l'AI, certaines souhaitent raccrocher avec le monde du travail, les trithérapies aidant, mais les obstacles sont multiples. «Quand on a entre 30 et 45 ans, avec un trou de dix ans sur son CV, la reprise n'est pas une mince affaire». Il faut dire que les modalités de sortie de l'AI forment un tableau complexe. C'est encore plus vrai pour une personne séropositive²⁾. «Il y a des révisions du statut AI où le médecin pousse des gens désorientés vers une reprise du travail, mais ce n'est pas la peine s'ils retombent malades peu de temps après», critique Barbara Pralong Seck, qui défend une réinsertion progressive. Malgré les traitements, la présence du virus VIH reste source d'incertitude et de fatigue, rappelle cette éducatrice, qui œuvre dans le domaine de l'accompagnement de personnes touchées par le virus depuis 1988.

Le règne du secret et des émotions

Pour Deborah Glejser, chargée d'information de la même association, la question du secret et du tabou demeure LA problématique centrale. «Beaucoup de séropositifs nous le disent: c'est compliqué d'évoquer sa sérologie, que ce soit au sein de la famille, des amis ou du travail.» Briser le secret, c'est d'ailleurs le thème suisse de la Journée mondiale du sida du 1er décembre. «Sommes-nous prêts à en parler ouvertement?»: ce slogan nous parle de cette époque étrange où le sida est devenu banal tout en restant tabou. Parlant de silence, certains juristes estiment que la pénalisation de la transmission du sida entraîne des effets contraires à la santé publique! Une personne séropositive court en effet le risque d'une condamnation pénale au cas où elle contamine un partenaire, mais seulement dans la mesure où elle connaît son statut sérologique... Quant au partenaire,

il ne figure qu'au rang de simple victime! Une condamnation est aussi possible sans contamination effective, pour dol éventuel ou délit manqué. Idem si l'infection d'un partenaire est contrôlée et que la charge virale est indétectable, «ce qui induit un risque de transmission qui n'est que théorique», écrit Antonella Cereghetti, avocate au barreau de Lausanne³⁾.

Cette pratique du droit est fustigée par les associations de prévention du sida. Elle stigmatise les PVA. En effet, aucune condamnation pénale pour propagation de la maladie – pour une hépatite C par exemple – n'a été rendue pour une autre maladie depuis l'apparition du virus. «Les décisions des tribunaux ont pour conséquence d'inciter les personnes dites à risque à ne pas se soumettre à un dépistage», estime cette juriste. Selon elle, les jugements prononcés en Suisse à l'égard de PVA pour lésions corporelles graves ou pour propagation d'une maladie de l'homme «conduisent à rendre les personnes séropositives seules responsables de la prévention, alors que celle-ci devrait être de la responsabilité de tous». C'est l'inverse même de tous les messages de prévention. «Aussi longtemps que les personnes touchées par le sida hésitent à informer de nouvelles connaissances, elles n'auront aucune chance de mener une vie normale», souligne l'un des slogans du flyer suisse de la Journée mondiale du sida. Nul ne devrait ignorer son statut sérologique!

Les discriminations contre les PVA existent donc bel et bien. Deborah Glejser rappelle le cas des personnes séropositives interdites d'entrée ou de résidence aux Etats-Unis ou en Australie: des pays dont les lois autorisent un refus basé sur une sérologie positive. En Suisse, les PVA ne bénéficient pas non plus d'un accès garanti aux assurances complémentaires, ni à une assurance-vie. Certaines caisses refusent d'entrer en matière pour des problèmes dermatologiques dus aux effets secondaires des antirétroviraux. Mais d'autres font un effort, précise tout de même la chargée de communication du GSG.

Les faits ne suffisent pas

Dire ou ne pas dire, c'est la question qui hante les PVA. «Tout ce qui a trait au sida charrie beaucoup d'émotions. Il est question de l'intime, de la sexualité, du sang. C'est le règne de l'irrationnel. On voit que même en l'absence d'un risque objectif de transmission (dans le cas d'un rapport protégé: ndlr), la plupart des gens veulent connaître le statut sérologique de leur amant, alors qu'une déclaration de bonne foi ne garantit pas du tout sa véracité! Mais serions-nous d'accord d'avoir des relations sexuelles avec une personne déclarée séropositive? Chacun peut se poser la question.»

Nous vivons dans un pays qui compte 20 000 personnes séropositives estimées et ce nombre augmente, puisqu'on meurt de moins en moins du sida. A Genève, République qui compte proportionnellement le plus haut taux de PVA en Suisse: 4 000 personnes sont concernées, soit pas loin de 1% de la population. Mais la peur est plus forte que la réalité épidémiologique. «En vingt ans, la médecine et la science ont évolué, mais très peu de choses a bougé dans la perception collective du sida», écrivait le 5 octobre passé *Libération*, dans un billet consacré au livre témoignage de l'actrice française – séropositive – Charlotte Valandrey, *L'Amour dans le sang*.

On dit que la décennie 1996-2006 est celle de la banalisation ou de la normalisation du sida. Mais la séropositivité a-t-elle rejoint le statut d'une affection acceptable? «Une personne diabétique peut évoquer sa maladie devant ses collègues et expliquer la nécessité qu'elle a de se faire des injections durant les heures de bureau, souligne Deborah Glejser. En revanche je ne connais pas de gens qui prennent ouvertement leur trithérapie au travail.» ■

Stéphane Herzog

- 1) Le GSG est l'une des deux antennes genevoises de l'Association suisse contre le sida. Dialogai est la seconde.
- 2) Voir à ce sujet l'excellent guide de l'ASS sur le sida: «Réinsertion professionnelle des personnes qui vivent avec le VIH/sida, sur www.aids.ch. C'est le site de référence sur le sida en Suisse.
- 3) Numéro de mai 2005 du périodique suisse des juristes progressistes *Plaidoyer*



© «Sexualité et séropositivité», une BD pour en parler - AIDES

Prévention gaie: mieux vivre, mieux gérer les risques

C'est peu de chose de le dire, une majorité d'homosexuels en a marre de la capote, ou tout au moins du discours sur la capote, notamment parce que l'épouvantail de la mort a perdu de sa force avec l'arrivée des trithérapies. Mais le nombre de personnes contaminées est plus grand, puisque les gens survivent désormais au virus ou à la maladie et le risque de contamination demeure.

Ainsi les gays payent toujours un lourd tribut à cette épidémie. «Ils sont très informés des risques liés au sida, mais la prévention par la capote ne passe plus, explique le jeune responsable de la prévention de Dialogai, Richard Zahno. En réaction, Dialogai a «pris un virage». L'association axe sa prévention sur la gestion des risques et la santé gaie: celle qui touche à la santé physique, mentale et sociale des gays. Ce détour – qui vise à élargir le débat et à ne pas focaliser sur la capote – a été pris sur la base d'une enquête santé réalisée par Dialogai en 2003. Celle-ci a laissé apparaître que, contrairement aux images reçues sur le gay, jeune chic et bien dans sa peau (et son porte-monnaie), les homosexuels cumulaient de très mauvais scores en matière de santé et de bien-être. Au menu de leurs préoccupations: la solitude, la peur de vieillir, la discrimination entre gays, où l'aspect physique joue un rôle prépondérant, et des problèmes de consommation – excessive – d'alcool et de drogues.

L'association gaie répond aujourd'hui avec une option santé où le message est «sentez-vous mieux dans votre tête, afin d'être mieux dans votre vie», résume Richard Zahno. Ainsi Dialogai offre-t-il des ateliers de parole: «De la thérapie communautaire où on apprend à mettre des mots sur ses émotions et à se masser pour se faire du bien». Autre réponse de Dialogai pour lutter contre de nouvelles contaminations, un test de dépistage rapide, réalisé avec un accompagnement psychologique, grâce notamment à un entretien avant le test. «Le CheckPoint, c'est l'occasion de faire de la prévention sur mesure. Durant l'entretien, les personnes peuvent évoquer leurs difficultés et nous, les conseiller par rapport à leurs pratiques». Dialogai va aussi dans les parcs, les toilettes publiques, les saunas, les soirées, et même sur Internet, afin d'entrer en communication et de faire passer des messages aux gays, et aussi à tous les hommes qui ont des relations avec des hommes (HSH). Testez-vous, protégez-vous, prenez soin de vous, ainsi va la prévention destinée aux gays et aux HSH, le tout, accompagné par des messages très ciblés de l'ASS, où les gestes et les attitudes qui tuent – «S'il baise sans capote, c'est donc qu'il est séronégatif» – sont décryptés de façon explicite.

Fin août 2005, 4 personnes ont découvert leur séropositivité à travers le CheckPoint sur un total de 185 tests depuis le début de l'année.

St.H.

«Avec le sida, l'image c'est: homo ou drogué»

F., 40 ans, séropositif depuis onze ans, est le papa d'une fillette en bonne santé.

Au chômage, il ne s'estime pas pour autant victime de discrimination. Il fréquente l'association Personnes vivant avec sida, pour rencontrer du monde.

Témoignage.

«Ma meilleure chance de vivre normalement c'est de ne pas faire état de ma séropositivité»

«**J'**ai été licencié il y a 2 ans, dans le cadre d'une restructuration. Je ne pense pas que c'était lié à mon état. J'ai eu un seul doute à ce

sujet, quand une fois mon patron m'a fait une remarque à propos d'une collègue de bureau, avec qui il m'a conseillé de ne pas avoir d'affaire... Mais ce n'était qu'un soupçon.

«J'ai été content de quitter mon job : j'ai bénéficié d'une prime et ça faisait un moment que je pensais à en changer. Je croyais que j'allais retrouver rapidement un emploi ... Mais je suis toujours au chômage : le marché est très tendu et, à 40 ans, certains trouvent que vous êtes déjà trop vieux. Cette situation n'est pas liée à mon état de santé. En fait, ma séropositivité ne réduit pas ma force de travail. Je n'ai donc pas de raison de l'évoquer. Je ne me sens pas victime de discrimination.

«Peu de personnes sont au courant de ma situation : ni mon père, ni ma sœur, ni mon frère. J'en ai seulement informé une tante, que j'aime beaucoup. Ma vie n'est pas en danger, je n'ai pas de problèmes avec mon traitement, alors je ne veux pas qu'on me renvoie l'image d'une personne malade ou qu'on s'inquiète tout le temps pour moi... Ma meilleure chance de vivre normalement, c'est de ne pas faire état de ma séropositivité. Si je le fais, on me demandera pourquoi. Si quelqu'un a un cancer, il peut le dire. Mais avec le sida, l'image c'est toujours : homo ou drogué.

«Il y a peu, j'ai dû reprendre une trithérapie, après deux années passées sans médicaments. Je fais des cauchemars. Ça alourdit les choses. Mais les traitements sont aussi beaucoup plus simples à suivre : il ne faut plus tout conserver au frigo, et je ne prends mes médicaments que le soir. C'est nettement plus pratique et discret, surtout en déplacement. Je ne me plains pas : je suis content d'être né en Occident, d'être soigné. J'ai reçu plus que j'ai donné.

«J'ai appris ma séropositivité en 1994, à une époque où j'avais beaucoup de partenaires. Mais si on attrape le sida, on ne doit s'en prendre qu'à soi-même. Aujourd'hui, mes relations intimes sont furtives, il n'est pas toujours possible d'annoncer la couleur. Je fais donc attention à l'autre. Ici, à PVA¹⁾, on ne parle pas forcément de ça.

On évoque les problèmes liés aux traitements, la lipodystrophie (déformations liées à la trithérapie : ndlr), etc. Il n'y pas de frein à la discussion. Je viens pour rencontrer des gens. On peut parler du sida sans drame, avec des personnes qui ont le même problème. C'est aussi rassurant de voir des hommes et des femmes séropositifs qui ont de l'intérêt à vivre. Il y a une certaine solidarité. Les gens s'aident, sont gentils entre eux, se réconfortent.

«Le sida touche à l'intime. On ne peut jamais l'ignorer. C'est un véritable handicap. Si par exemple on entre en amour avec quelqu'un, il faudra un jour expliquer la situation et prendre le risque de se faire rejeter. D'ailleurs, est-ce que soi-même, on accepterait l'autre comme ça ?

«En 1994 on me donnait 15 ans de vie. J'en avais 29. J'ai rencontré ma femme deux ans plus tard. Il n'était alors pas question d'avoir un enfant, ce qui était très dur à accepter. Grâce aux trithérapies, la porte s'est finalement ouverte. Et nous avons décidé d'avoir un enfant. J'ai dû suivre une année de traitement, afin que ma virémie tombe à un niveau indétectable. Et puis ma fille est née. Quelle victoire !

«La suite a été plus difficile. Ma femme m'a quitté. Je ne sais pas si le sida a joué un rôle. Je n'ai pas trouvé la réponse. Je vois désormais ma fille un week-end sur deux et durant les vacances. Elle est au courant de ma sérologie. Je lui ai expliqué qu'il y avait un virus qui mange les défenses, qui tue les globules blancs. Je lui ai dit que les médicaments que je prends endorment le virus et qu'ainsi ma santé est sous contrôle. Elle tient ce secret. Pour l'instant c'est comme ça.» ■

Propos recueillis par Stéphane HERZOG

1) Personnes vivant avec sida est une association créée à Genève en 1992. Elle propose un lieu de rencontre, d'activités, et d'information, aux personnes touchées par le virus et la maladie. A Genève, l'adresse est le 35 rue des Pâquis, Tel. 022 906 40 30. www.mypage.bluewin.ch/pva/ D'autres associations du même type existent ailleurs en Suisse. Toutes les infos sur www.aids.ch/f/adressen/

De Stop Sida à Love Life, le préservatif est toujours à l'affiche

Avec la banalisation de la maladie, la stratégie a changé. Stop Sida luttait contre la mort, Love Life parle de plaisir. Mais le plastique rose est toujours là.

Au début des années quatre-vingts, l'apparition soudaine du sida et sa propagation fulgurante ont angoissé les populations. On découvrait que la maladie était mortelle, hautement contagieuse, transmissible par le sperme et le sang. On apprenait aussi que l'on pouvait s'en protéger. L'Aide suisse contre le sida (ASS) est fondée en 1985. Son but est la prévention et son premier acte fort est un geste de courage. Elle se présente au public sous les traits de son président, un journaliste de la télévision suisse alémanique : «Je m'appelle André Ratti, j'ai 50 ans, je suis homosexuel et j'ai le sida». C'est le premier «visage» de la maladie. Lorsque André Ratti meurt quinze mois plus tard, l'ASS a déjà engagé une collaboration intense avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). C'est cet organisme qui prend en charge les campagnes d'information, toujours en collaboration avec l'ASS.

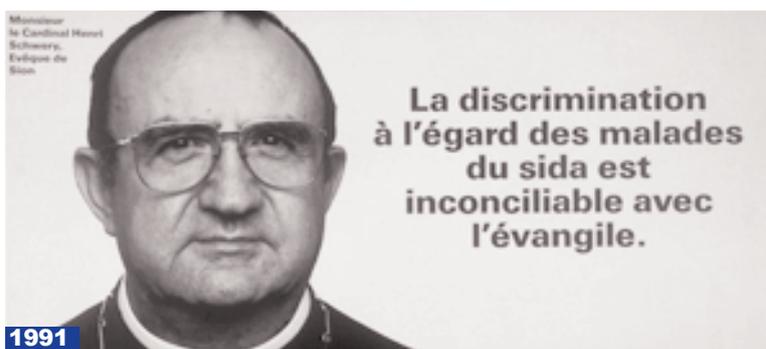
Depuis 1987, chaque année connaît une nouvelle série d'affiches. Les campagnes de prévention prévoient en outre des spots publicitaires au cinéma et à la télévision, ainsi que des annonces dans la presse. Elles disposent d'un important budget global : 3,5 millions de francs la première année. En réponse à l'inquiétude de la population, la somme grimpe jusqu'à 5 millions en 1993. Elle diminue par la suite, pour atteindre son seuil le plus bas en 2004, 2 millions de francs.

Succès des campagnes

Une majorité de personnes jugent normal que l'Etat se charge d'informer et de mettre en garde la population sur l'épidémie. Mais d'autres citoyens, homosexuels en particulier, se sentent désignés, victimes d'une chasse aux sorcières. D'autres encore pensent que nul ne doit s'immiscer dans la façon dont ils organisent leur vie. Enfin, il faut prendre en compte les sensibilités religieuses, le tabou qui règne encore sur la sexualité, la prostitution, la toxicomanie, la mort : tant de questions intimement liées à la maladie. Le sida bouleverse la société et la nature de l'information qui en émane doit en tenir compte.

Roger Staub a été l'un des fondateurs de l'ASS. Aujourd'hui, il est chef de la section Sida à l'OFSP. «Nous avons toujours recherché un équilibre dans l'information. Nous essayons de susciter la discussion sans provoquer trop. Il faut que la

population réagisse. Nous partons du principe qu'une campagne dont on ne parle pas, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Nos campagnes ont obtenu un succès énorme, elles ont même servi de modèle dans d'autres pays». Aujourd'hui, presque 100% de la population suisse connaît le slogan «Stop Sida». Et 90% de la population trouve ces campagnes justifiées, même si elles suscitent parfois des polémiques.





«Le préservatif marque la continuité de la prévention», Roger Staub, chef de la section sida à l'OFSP.



Dès le début, les affiches se concentrent sur le même message. «Après avoir déterminé les voies de transmission de la maladie et compris qu'on n'aurait ni vaccins, ni médicaments pour enrayer l'épidémie dans un avenir proche, nous avons placé le préservatif partout dans la campagne. C'est un moyen de protection d'utilisation facile et disponible. Il a fallu aussi apprendre à s'en servir correctement pour éviter les accidents», raconte Markus Allemann, chef de la section Campagnes à l'OFSP, dans un texte qui accompagnait la présentation de Stop Sida à l'Expo 02.

«Le préservatif marque la continuité de la prévention, confirme Roger Staub. Le principe des campagnes Stop Sida a toujours été le même :

informer continuellement la population qu'elle court un risque, mais qu'elle peut adapter son comportement en prenant des mesures de précaution». Pour l'historien Bruno Meier, chef de projet de l'exposition *Ohne Dings kein Bums*⁹⁾, vingt ans après, le recul est beaucoup trop court pour livrer une analyse historique de l'évolution. Ce qui paraît important, c'est le changement d'attitude. «On peine à imaginer combien le préservatif était peu répandu dans les années 80; aujourd'hui, il est devenu normal».

La fidélité contre l'épidémie

Le morceau de plastique a dû s'imposer face au discours sur la fidélité qui est immédiatement



Le plaisir de faire l'amour, et la nécessité de continuer à se protéger: telle est l'association de messages de la dernière campagne Stop Sida Love Life, qui cherche à provoquer une réaction, mais sans choquer.

venu le concurrencer. En prenant très tôt l'initiative de la prévention, l'OFSP «a évité que d'autres institutions ou organisations se sentent légitimées à proposer leur propre modèle d'information sur le sida», observe l'historienne de l'art Bettina Richter, dans le catalogue de *Ohne Dings kein Bums*. Les milieux ecclésiastiques demandent à plusieurs reprises aux promoteurs des campagnes d'insister sur l'importance de la fidélité comme moyen de protection le plus efficace.

Et les intéressés en tiennent compte! En 1987, une affiche montre un anneau, symbole de fidélité dans l'union conjugale. Mais dans l'esprit des concepteurs de cette campagne, il ne s'agit là que d'une possibilité parmi d'autres de se protéger. Sans jamais porter de jugements moraux, Stop Sida s'adapte à la réalité. En 1989, les affiches disent que «la fidélité réciproque arrête le sida». Mais en 1993, une autre affiche insiste plutôt sur le préservatif, parce qu'il n'est pas réaliste de ne compter que sur la fidélité dans les rapports sexuels.

Montrer le préservatif, c'est parler de sexe et cela ne va pas de soi. C'est la raison pour laquelle beaucoup de campagnes font appel au texte plus qu'à l'image, par exemple en remplaçant les «o» par le préservatif enroulé, comme en 1988. En 1992, des affiches montrent le plastique rose déroulé sur le pouce de personnes représentatives de la population. Deux ans plus tard, on voit des couples amoureux dans des paysages romantiques. L'humour, et surtout la recherche esthétique, adoucissent le thème de la sexualité. C'est particulièrement le cas en 2002, lorsque apparaissent sur les panneaux d'affichage publics, les fameux légumes, aux formes particulièrement suggestives.

La mise en scène du préservatif suit l'évolution sociale provoquée par la maladie. Une étape (1989) de la campagne est consacrée à la consommation de drogues par voie intraveineuse et au risque d'infection lié au partage des seringues. Les personnes atteintes font l'objet de discrimination? Elles apparaissent sur les affiches Stop Sida, en 1990. Tandis que sur d'autres affiches, des person-

nalités, comme le cardinal Schwéry, défendent la solidarité envers les malades.

Le sida se normalise

Le tournant de la maladie intervient dès 1996, avec l'arrivée des multithérapies antirétrovirales. Mais une évolution se fait déjà sentir les années précédentes, qu'on appellera plus tard la «normalisation du sida». Le chef de la section Campagnes de l'OFSP ne l'explique pas seulement par l'accoutumance. Elle «est due entre autres au fait que les angoisses du début, relatives à la dynamique de l'épidémie, et qui se sont d'abord traduites par des scénarios catastrophes, ne se sont pas réalisées». Markus Allemann note aussi que la présence publique de Stop Sida et le haut niveau de connaissances sur la prévention peuvent faire passer l'infection comme un problème marginal. Le sida a peut-être perdu de son côté menaçant, mais il n'en reste pas moins une maladie chronique grave, dont les effets sur la qualité de vie sont sévères. De plus, le nombre de cas de contamination a subi une hausse sensible à partir de 2002.

Ce sera le seul grand changement de stratégie des campagnes en 18 ans. Stop Sida se réduit sur les affiches, on lui ajoute en grand un nouveau slogan: Love Life. Ce n'est plus le combat contre la mort, c'est l'amour de la vie. Les affiches rejoignent la promotion de la santé. «Ainsi se referme le cercle», écrit Bettina Richter, dans le catalogue de *Ohne Dings, kein Bums*. Si en 1987, lorsque le préservatif était encore peu populaire comme moyen contraceptif et de protection, une affiche annonçait de manière peu crédible: «Pas de plaisir sans le préservatif», son usage largement répandu entre-temps permet aujourd'hui d'affirmer: «Beaucoup de plaisir malgré le préservatif – et la meilleure protection contre le sida». ■

Geneviève PRAPLAN

1) Ohne Dings, kein Bums (pas d'amour sans le truc) est une exposition bilingue, qui raconte les vingt ans de l'ASS à travers les campagnes de prévention de l'OFSP. Ouverte le 26 octobre dernier, elle restera au Museum Bären-gasse, à Zürich, jusqu'au 26 février 2006. Puis elle tournera dans toute la Suisse.

Sida et migrants : éviter une double discrimination

Les statistiques révèlent que la majorité des nouvelles contaminations en Suisse concernent des personnes de nationalité étrangère. La responsabilité collective face à la maladie n'en est pas moins diminuée.

Les photographies des mourants victimes du sida des années quatre-vingts avaient effrayé le public. Une forte mobilisation d'information préventive, un changement radical des comportements en matière de sexualité, des mesures sanitaires appropriées auprès des toxicomanes et des progrès thérapeutiques spectaculaires, ont fait chuter les statistiques de mortalité par le sida en Suisse de 1994 à 1998 de plus de 80%¹⁾. Pendant ce temps, la pandémie perpétuait ses ravages dans l'hémisphère sud de la planète et plus particulièrement en Afrique subsaharienne, là où l'approche économique et socioculturelle de ce désastre sanitaire est fondamentalement différente. Le bilan est difficilement imaginable. Avec un taux de prévalence de 7,5% – soit plus de 25 millions de personnes contaminées – et un décès consécutif du sida toutes les 15 secondes en 2004, l'Afrique est le continent martyr du sida. En Suisse et dans la majeure partie des pays européens, plus de 50% des nouveaux cas de contamination au VIH concernent des ressortissants étrangers, prioritairement hétérosexuels et d'origine africaine²⁾.

Les hétérosexuels se relâchent

La lecture rapide d'un tel bilan pourrait laisser croire que le spectre de la morbidité dû au sida aurait tendance à s'éloigner de nos sociétés occidentales, pour ne concerner que les populations du tiers monde et celles d'entre elles qui auraient choisi les chemins de l'exil vers nos latitudes. Un tel raccourci se révélerait tout à fait hasardeux. Scientifiquement faux : puisque les risques de contamination par le VIH existent pour toutes et tous. Ils sont rendus d'autant plus aigus par le relâchement des comportements sexuels des personnes hétérosexuelles aussi bien qu'homosexuelles. Une proportion toujours croissante des hommes hétérosexuels de 25 à 40 ans n'utiliseraient pas de préservatifs lors de leurs relations avec de nouvelles partenaires. D'autre part, aucun médicament, vaccin ou thérapie ne semble actuellement émerger, qui puisse éradiquer la maladie du sida. Les traitements antirétroviraux (TAR) ralentissent la progression de l'infection, mais ne la stoppent pas complètement, ni ne la guérissent. Au niveau suisse, l'effet des TAR, qui retarde l'apparition de la maladie sur le plan individuel, est contrebalancé par l'augmentation du nombre connu de personnes VIH positives, qui est passé de 7000 en 1990 à 13000 en 2004³⁾.

Ces considérations cliniques s'adressent autant au sujet autochtone qu'à la personne immigrée, sachant que cette dernière, surtout si elle est nouvellement résidente en Suisse, nécessite une infor-

mation de prévention au risque de contamination VIH adaptée à sa culture.

Mené conjointement par l'Institut tropical suisse et la Croix-Rouge suisse sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le projet pilote Afrimedia est expérimenté dans les cantons de Genève, Vaud et Zürich. Il vise avant tout à établir des liens avec les migrants subsahariens issus de tous les milieux : déboutés du droit d'asile, sans papiers, réfugiés, détenteurs de permis de séjour ou naturalisés. L'objectif est de former des médiateurs migrants, qui iront à leur tour sensibiliser les membres de leur communauté aux gestes de prévention et contribuer à lutter contre la stigmatisation et la discrimination. Oumar Niang est sociologue et participe à la coordination du volet genevois d'Afrimedia. « Le travail est difficile, car les médiateurs s'adressent à des personnes en situation précaire ou parfois illégale, qui refusent le contact. Ils leur donnent des tuyaux, des informations, par exemple pour savoir où obtenir un repas gratuit et des soins de santé. Quand une relation de confiance s'instaure, les médiateurs leur procurent également de la documentation sur la prévention sida et des préservatifs ». Il s'agit d'être discret et prudent, car il existe parfois un très fort sentiment d'exclusion au sein des communautés africaines, dès qu'apparaît une suspicion de contamination. Porter un intérêt pour les questions de sida peut conduire à l'isolement total. Thierry Charbonney, en charge de l'Aide au retour pour les requérants d'asile au Service de la Population du canton de Vaud, évoque notamment le cas d'une jeune fille, malade du sida, venue requérir l'aide de son service pour rentrer au pays. Ses conditions de vie en Suisse, son exclusion par les membres de sa communauté, et la précarité de son statut social, avaient rendu son existence impossible.

Les femmes s'impliquent

A Genève, l'Association Solidarité Femmes Africaines de Genève (ASFAG) développe depuis 2002 des réseaux d'entraide communautaire afin de rompre l'isolement des femmes victimes d'exclusion. Elle leur procure un soutien psychologique et des conseils sur les questions de santé. La Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas), met l'accent sur la formation des migrants, au moyen d'un programme pédagogique de formation d'agents de santé qui aborde en particulier la prévention du sida. Encore une fois, ce sont les femmes qui s'impliquent majoritairement. Les requérantes ont répondu à l'appel et ont accepté de participer à ce programme d'information sur le sida, rassurées par le cadre et la caution de l'institution.



Chaque année depuis cinq ans, deux volées de 12 élèves militent activement auprès des requérants d'asile vaudois de toutes les origines. Que ce soit dans les foyers de premier accueil ou dans des classes du centre de formation de l'institution, les élèves du cours de santé transmettent avec une grande détermination les préceptes élémentaires de prévention contre le sida. «Les messages préventifs délivrés avec passion et conviction par ces migrantes et migrants, détenteurs d'une connaissance reconnue, possèdent un rôle démultiplicateur auprès de leurs pairs», se réjouit Jean-Philippe Cand, coordinateur de Point Fixe à Lausanne, l'antenne régionale de l'Aide suisse contre le sida. Un effet «boule de neige» renforcé par la réalisation en 2002 d'une vidéo, entièrement conçue et réalisée par des élèves sous la supervision de leurs formatrices et infirmières de santé publique, Nicole Poletti et Isabelle Cuche-Monnier¹⁾.

Prévention auprès des prostituées

«Une femme d'origine thaïlandaise avec un passeport suisse, qui vit à Genève depuis plus de 10 ans, mais qui ne parle pas français, est-elle une migrante?», demande Marianne Schweizer, coordinatrice d'Aspasie, association genevoise de défense des travailleuses et travailleurs du sexe. Cette question met en lumière la difficulté et le danger qui existent quand on se risque à classer des gens sous des étiquettes. Cet organisme a développé un programme spécifique, nommé Aspasie Prévention migrantes (APM). Celui-ci vise à nouer des contacts de proximité avec les prostituées grâce à une équipe de cinq médiatrices d'origines maghrébine, latino-américaine, d'Europe de l'Est, africaine et thaïlandaise, chacune titulaire d'un poste mensualisé à 10%. Il s'agit pour elles de transmettre aux filles un message de prévention, de leur distribuer du matériel d'information, et des préservatifs. Une brochure traduite dans plusieurs langues est aussi disponible. Si Marianne Schweizer évoque la question de la définition du statut de migrante, c'est que dans le cas de la prostitution légale, seules des personnes munies d'un passeport suisse ou

d'un permis C sont autorisées à pratiquer une telle activité²⁾. La réalité est souvent différente et beaucoup de femmes font commerce de leur corps sans être au bénéfice d'un titre de séjour permettant l'exercice du travail du sexe, donc illégalement. Elles se montrent par conséquent beaucoup plus méfiantes que les autres prostituées et le contact direct est rendu plus difficile pour l'équipe d'APM. Selon Marianne Schweizer, un tel constat est particulièrement préoccupant, quand on connaît la tendance qu'ont les clients à demander toujours plus souvent des services non protégés. Or beaucoup de prostituées, sans statut ni protection, hésitent à refuser de telles propositions, sous la pression d'une concurrence en constante augmentation.

Une approche globale

Le cas de la prostituée migrante qui serait contaminée par un client se sentant protégé par un prétendu recul du sida, est symptomatique de l'impossibilité de catégoriser les types de risques liés à la maladie. Il est aussi inutile de stigmatiser une augmentation de la proportion des cas de séropositivité issue des populations migrantes, que de s'imaginer à l'abri d'une maladie que les médicaments actuellement disponibles ne guérissent pas. Seule une approche globale de la pandémie pourra donner des éléments de réponses. Cela implique un développement international de la recherche scientifique, des actions de prévention dans les pays pauvres, et une large mise à disposition des traitements antirétroviraux. En Suisse, toutes les catégories de la population, migrantes ou sédentaires, doivent faire l'objet de prévention et d'attention, quel que soit leur statut. Bien que souvent marginalisées, les communautés étrangères concernées ont déjà fait la preuve de leur faculté à assumer leurs responsabilités. Que ces efforts soient reconnus, encouragés et développés par les responsables politiques et sanitaires, permettra de mener de nouvelles actions efficaces contre la maladie et ses funestes conséquences. ■

- 1) Statistiques OFSP, bulletin 28, juillet 2005
- 2) Site internet de l'Aide suisse contre le sida www.aids.ch
- 3) OFSP juillet 2005
- 4) Le film d'une durée de 26 minutes est disponible au format VHS, au prix de Frs. 45.- auprès de: Fareas, Service des formations, Av. d'Epenex 8, 1024 Ecublens, tél: 021 637 23 50
- 5) Depuis 2004, les accord bilatéraux permettent à des prostituées originaires de certains pays européens et munies d'un permis B de travailler.



La discrimination prolonge l'épidémie du sida

Dénoncer toute situation de discrimination sociale liée au VIH/sida : c'est la priorité du travail de soutien juridique aux personnes touchées par l'épidémie, écrit le Groupe sida Genève.

Avant l'apparition des trithérapies au milieu des années 90, une fois le diagnostic établi, une personne séropositive n'avait en principe plus que quelques années devant elle avant l'apparition des premiers symptômes de la maladie, suivie, généralement, d'une issue fatale à brève échéance.

La mise sur le marché des trithérapies a également eu des conséquences importantes sur la vie sociale des individus. D'une survie précaire et limitée dans le temps, les personnes vivant avec le VIH/sida sont passées à une espérance de vie sans cesse allongée. Et pour les plus chanceuses, un retour à une vie sociale quasi normale, y compris pour certaines la reprise d'une activité professionnelle.

Suite à ces progrès de la médecine, de nombreuses questions et inquiétudes surgissent pourtant : comment retrouver un emploi après une période d'inactivité ? Comment justifier un « trou » de plusieurs années dans son CV ? Comment trouver un poste avec des horaires adaptés à son état de santé ? Faut-il informer l'employeur de sa séropositivité ? En cas de rechute que se passera-t-il ? Faut-il

à nouveau prévoir deux années d'attente avant d'obtenir une rente AI?...

A ces interrogations s'ajoutent, aujourd'hui encore et ce depuis l'apparition des tous premiers cas de sida en Suisse, la discrimination et la stigmatisation que les personnes séropositives subissent de la part de leur entourage parfois, de la société dans laquelle ils vivent, souvent. La stigmatisation est une étiquette sociale puissante qui discrédite et entache la personne qui la reçoit et change radicalement la façon dont elle est perçue en tant qu'individu. Les personnes stigmatisées sont considérées comme déviantes et donc évitées et exclues.

Rejets subtils

Gestes, paroles, ou décisions administratives, lorsqu'on recueille les récits des expériences vécues par les personnes vivant avec le VIH/sida dans notre pays, une grave constatation s'impose : la fréquence et la diversité des attitudes discriminatoires à leur égard. Bien que devenus peut-être plus subtils et moins explicites, ces comportements de rejet et d'intolérance sont encore trop répandus et demeurent toujours une douloureuse préoccupation pour ceux qui les subissent. Les efforts pour les réduire restent, plus que jamais, une priorité.

Ainsi, le soutien juridique auprès des personnes vivant avec le VIH/sida a pour mission non seulement de les aider à comprendre quels sont leurs droits et les moyens à leur disposition pour les faire respecter et les défendre, mais également de dénoncer les situations de discrimination sociale dont elles sont les victimes.

Les personnes séropositives s'adressent à nos services lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes touchant aux domaines suivants : droit du travail, droit des assurances sociales (assurance maladie, perte de gain, assurance invalidité, chômage, etc.), droit des assurances privées (assurance complémentaire maladie, assurance vie, etc.), protection des données et de la sphère privée, droit d'asile et des étrangers. Quelques exemples de situations courantes.

Protéger le droit au travail

Une personne séropositive qui recherche un emploi se demande souvent comment se comporter face à un employeur qui pose des questions sur l'état de santé des candidats reçus en entretien. Concernant le droit du travail, il faut tout d'abord relever que le candidat n'est tenu de répondre qu'aux questions qui sont en rapport direct avec l'emploi pour lequel il postule. Il n'a pas à répondre à des questions touchant sa sphère intime (son statut sérologique, ou ses orientations sexuelles, par exemple).

Cependant, il est certain que le candidat craindra que sa candidature soit d'emblée rejetée s'il refuse de répondre à ce genre de questions.

Par ailleurs, il arrive encore aujourd'hui qu'un employeur, découvrant au cours du contrat la séropositivité de son employé, décide de le licencier. La séropositivité d'un employé n'étant pas un juste motif, le licenciement immédiat est illicite.

Toutefois, si l'employeur recourt à une résiliation ordinaire du contrat de travail, dans la mesure où les délais de licenciement ont été respectés, il n'y a rien à faire, excepté demander le motif de licenciement par écrit. Mais il est rare qu'un employeur déclare

ouvertement la séropositivité de l'employé comme motif de licenciement, celui-ci devenant dès lors abusif au regard de la loi...

Refus des assurances

En regard de la législation actuelle, il se révèle quasiment impossible pour une personne séropositive de contracter une assurance complémentaire. En effet, s'il est interdit à toute compagnie d'assurance de refuser l'affiliation d'une personne séropositive à l'assurance maladie de base, celle-ci étant obligatoire quel que soit l'état de santé de la personne, il n'en est pas de même pour l'assurance complémentaire: un questionnaire médical doit être rempli et la compagnie d'assurance a la faculté de refuser d'affilier une personne séropositive ou d'instituer des réserves dans son contrat d'assurance (ce qui le rend alors pratiquement inutile).

Par ailleurs, nombreuses sont les personnes séropositives qui se heurtent à un refus de leur assurance maladie en ce qui concerne le remboursement de certaines interventions chirurgicales ou traitements spécifiques les concernant (par exemple en cas de lipodystrophie, effet secondaire de certains antirétroviraux se manifestant par une redistribution de la graisse et de son accumulation dans certaines parties du corps).

Les démarches entreprises par une personne séropositive auprès de l'AI sont elles aussi fréquemment émaillées d'embûches. Le reclassement professionnel est souvent difficile à obtenir, notamment lorsqu'une demande est faite pour une formation dans le domaine médical ou paramédical, alors qu'aucune profession n'est interdite aux personnes vivant avec le VIH/sida.

Quant à la problématique de la rente AI, elle provient du fait qu'une personne vivant avec le VIH/sida peut connaître des périodes de bonne santé entrecoupées de périodes d'intense maladie. De ce fait, en période d'accalmie le médecin aura parfois de la peine à justifier le maintien de la rente de son patient, tout en sachant que l'état de santé de celui-ci peut se dégrader sévèrement à plus ou moins brève échéance.

Migrants et VIH/sida

Des demandes d'autorisation de séjour (souvent des permis humanitaires) sont régulièrement sollicitées pour des personnes séropositives immigrées clandestinement et qui découvrent leur statut sérologique suite à leur arrivée en Suisse. Ces personnes, qui peuvent suivre ici un traitement médical (trithérapies), craignent le retour dans leur

pays d'origine, où bien souvent aucun traitement n'est disponible ou accessible. D'autre part, dans bien des pays en voie de développement, les personnes séropositives et leur famille sont fréquemment victimes de violences et de maltraitements.

La Cour européenne des droits de l'homme considère qu'un risque réel et avéré pour la santé, qu'il provienne du manque de soins et de services médicaux, de facteurs sociaux ou liés à l'environnement doit justifier l'octroi d'un permis de séjour humanitaire. Mais la législation suisse en matière du droit des étrangers et du droit des réfugiés s'est très clairement durcie au cours des dernières années. Les autorités fédérales n'ont malheureusement souvent que des informations officielles (fournies par les gouvernements) des conditions sanitaires et sociales de certains pays en développement, et de ce fait tiennent de moins en moins compte des situations dramatiques voire humainement catastrophiques que constitue le renvoi d'une personne séropositive dans ces pays.

La peur du test

Ces situations et de nombreuses autres que nous rencontrons quotidiennement nous amènent à mesurer les enjeux que représente la défense des personnes vivant avec le VIH/sida.

La stigmatisation et la discrimination dont elles sont victimes ont de graves conséquences, en particulier la peur qu'elles génèrent de se découvrir séropositives et le refus qui en découle de se soumettre à un test de dépistage. Une hantise qui pousse certaines personnes à interrompre leur traitement ou à refuser d'en commencer un; le stress, le secret et l'isolement; la perte de conscience de sa propre valeur et le risque de dépression; l'exclusion, la paupérisation et la marginalisation...

Certes, chaque jour nous amène de nouveaux cas juridiques à traiter en matière de VIH/sida, mais l'essentiel est ailleurs. Lorsque le sida sera accepté par la société au même titre qu'une autre maladie et que les personnes séropositives ne seront plus montrées du doigt et discriminées, celles-ci pourront enfin reprendre pleinement pied dans la vie active et leurs problèmes juridiques se réduiront comme peau de chagrin. ■

Cornélia TINGUELY et Deborah GLEJSER
sont, respectivement, juriste, et chargée d'information
au Groupe sida Genève

Le droit à la confidentialité

La protection de la sphère privée fait partie des droits fondamentaux prévus par la Constitution fédérale, et chacun doit pouvoir garder secrets les faits relatifs à sa vie privée, y compris toutes les données concernant sa santé. Or il n'est pas rare qu'une personne vivant avec le VIH/sida nous consulte car sa séropositivité a été divulguée par un collègue, un membre de sa famille ou de son entourage. Cette atteinte à sa sphère privée lui donne le droit d'entreprendre une action pénale, mais dans la plupart des cas le préjudice subi n'en reste pas moins lourd de conséquences.

C.T et D.G.



© «Sexualité et séropositivité, une BD pour en parler» AIDES

Les mineurs en difficulté face à leur séropositivité

Aujourd'hui les enfants nés séropositifs ne doivent plus affronter la mort, mais essayer de vivre normalement. Malgré le secret qui entoure encore la maladie et l'étape difficile de l'adolescence.

C'est un fait incontestable: les trithérapies ont tout changé en matière de sida. Pour les adultes, mais aussi pour les enfants. En 2004, aucun enfant porteur du virus du VIH n'a vu le jour en Suisse. Pourtant, 60 à 70 femmes séropositives accouchent chaque année dans notre pays. Le risque de transmission de la mère à son enfant est actuellement de moins de 2%. En 1994, il était d'environ 20%. La mortalité infantile due à la maladie a également fortement diminué ces dernières années. A Genève, par exemple, le dernier enfant infecté est décédé en 1997. Avant lui, six autres mineurs avaient succombé à la maladie. Grâce à la trithérapie proposée systématiquement aux mères et aux enfants, «le sida est devenu une maladie chronique» souligne la doctoresse genevoise Claire-Anne Wyler, médecin associée à l'Hôpital des enfants et directrice adjointe du Service de santé de la jeunesse à Genève. Cette pédiatre spécialisée dans le sida suit actuellement les 35 mineurs séropositifs à Genève.

Depuis les premiers bébés porteurs du VIH dans les années 80, les caractéristiques sociologiques des parents ont aussi changé. «Dans les années 85 à 90, environ 70% des mamans ont été infectées par le biais de la toxicomanie», souligne la doctoresse Wyler. Ces enfants nés dans ces années noires pour les malades, sont aujourd'hui adolescents ou jeunes adultes. «Ils n'ont le plus souvent qu'un parent, l'autre est soit décédé, soit a disparu». A entendre les professionnels, on peut imaginer que cette première génération de bébés infectés a vécu des situations familiales et sociales particulièrement terribles. Ainsi, cette fille de 10-12 ans, à qui on a dit que sa mère allait mourir. «Elle a été ensuite placée dans une famille d'accueil, et puis elle est revenue vivre avec sa maman, qui a finalement survécu, mais qui reste très marquée par la drogue», raconte Irène Girardet, assistante sociale de la Plateforme Sida et Enfants à Genève.

Aujourd'hui, la majeure partie des nouveaux enfants infectés sont nés à l'étranger. Claire-Anne

Wyler suit 4 à 5 nouveaux cas par année. La plupart de ces bambins appartiennent à des familles de migrants qui doivent souvent affronter des problèmes liés au déracinement, et certains sont des requérants d'asile. Selon Mme Wyler, on assiste également à des adoptions, par des familles suisses, de bébés séropositifs venus de l'étranger.

Sirops amers

Depuis environ 15 ans, le rapport à la maladie s'est profondément modifié. Actuellement, il ne s'agit plus pour les mineurs de faire face à leur mort ou à celle de leurs parents, mais de tenter de vivre le plus normalement possible. Comme pour n'importe quelle maladie chronique.

A côté des difficultés particulières liées à la situation socio-économique de leur entourage, trois problèmes se posent aujourd'hui pour les mineurs: la prise de médicaments, la crise de l'adolescence et la question ultra sensible du secret autour de VIH. L'absorption des médicaments est aujourd'hui grandement facilitée pour les adultes. Il n'en est pas de même pour les plus jeunes. «Les enfants en sont encore à prendre un sirop qu'ils n'arrivent pas à avaler et une poudre amère» s'indigne Anne, mère d'une petite fille séropositive, qui rêve de médicaments plus faciles à ingérer pour les petits. Elle explique qu'elle doit couper une pilule pour que son enfant prenne le nombre exact de milligrammes de sa médication. Autre problème: les effets secondaires. «Les parents appréhendent que les médicaments ne provoquent chez leurs enfants les mêmes effets secondaires dont ils ont dû souffrir. C'est difficile pour eux», explique la doctoresse Wyler.

Adolescence douloureuse

L'adolescence, avec ses premiers désirs sexuels, se révèle une étape délicate, voire douloureuse pour les jeunes séropositifs. En particulier lorsqu'ils doivent révéler la maladie à leur partenaire. «Même si elle préfère se taire, l'adolescente finit par expliquer son état à son copain. Si ce dernier tient le coup, il se sent obligé d'en parler à ses

EN FAIT, ON VIENT
SE RENSEIGNER
COMMENT FAIRE UN
ENFANT DANS NOTRE
SITUATION...

...
COMME MARC EST
SÉRONÉGATIF ET MOI
SÉROPOSITIVE.



En 2004, aucun enfant porteur du virus du VIH n'a vu le jour en Suisse.

parents. Cela crée bien des histoires et conduit parfois à une rupture», explique Irène Girardet. Un soutien thérapeutique ou la présence de l'entourage est essentielle. La doctoresse Wyler joue un rôle central dans ces situations. «Je me mets à leur disposition, je les rassure. Cela m'est aussi arrivé de voir les copains et même leurs parents».

A la découverte de la sexualité, s'ajoute, comme pour les autres jeunes, un mal-être et un sentiment de révolte généralisé. «Lorsqu'ils sont adolescents, ils s'opposent parfois à la prise de médicaments. Celle-ci est chaque fois un rappel de la maladie, alors qu'ils ont justement envie de la sortir de leur tête» constate Irène Girardet. Lucy Serena, coordinatrice de l'«Association Solidarité Femme Africaine de Genève» (ASFAG), a connu quelques adolescents qui n'acceptaient plus leur séropositivité. «Un jeune de 18 ans n'arrivait pas à se construire. Il rejetait toute la faute sur sa maman, c'était très difficile». Son état, il l'a admis après avoir participé à une conférence organisée par la fondation zurichoise, Le sida & l'enfant. «Il a vu qu'il n'était pas le seul à être né avec cette maladie» souligne Lucy Serena, dont l'association regroupe «des femmes affectées ou infectées par le sida». Pour les enfants, le dialogue avec d'autres jeunes de leur âge également contaminés, est capital.

Le secret, encore et toujours

«Le secret ... on y revient toujours»: comme les autres professionnels, Irène Girardet insiste sur ce problème. A l'école, comme à la crèche ou dans les foyers, la loi du silence est de rigueur. N'étant pas obligés de révéler la séropositivité de leur enfant, peu de parents en informent les professeurs ou les éducateurs. Et ce, même si les enseignants sont moins démunis par la maladie qu'auparavant. Seule l'infirmière scolaire est généralement tenue au courant. Le problème se pose aussi vis-à-vis des autres parents. «Beaucoup sont dans la peur

primaire, lorsqu'il s'agit de leur progéniture» souligne Barbara Pralong Seck du Groupe sida Genève. «Si vous dites que votre petit est séropositif, mais qu'il n'y a pas de risque de contamination, une grande partie des autres parents va tout de même être angoissée». La peur de la stigmatisation, du rejet, joue un rôle. Il faut dire que les préjugés ont la vie dure. «Ma fille a entendu de ses camarades dire que dès qu'on fait l'amour, on a le sida et on est mort» se souvient Anne. Le secret qui entoure encore la séropositivité peut parfois engendrer des complications au niveau de la vie quotidienne. «Le mercredi je n'arrive pas à garder mon enfant, qui prend la trithérapie trois fois par jour. Je ne peux pas la faire garder ni chez une amie, ni chez la voisine, ni chez quelqu'un d'autre» explique Anne. Seule solution pour cette jeune Africaine, demander de l'aide à une autre femme de l'ASFAG.

Autre souci, les voyages d'études ou les camps de vacances. Selon Anne, il est très difficile de trouver un camp de vacances à Genève qui accepte les enfants sous trithérapie. Des associations organisent d'ailleurs des camps de vacances qui permettent une prise en charge médicale des enfants séropositifs. Sur ces questions, Irène Girardet se veut toutefois plus rassurante. «Les enfants que j'ai connus, ont fait leur voyage de classe et pris leurs médicaments, parce qu'ils avaient bien envie d'y aller». Mais, selon cette assistante sociale, les mères ont trop peur de «lâcher» leur gosse. Elles auraient tendance à être étouffantes, comme c'est le cas avec d'autres enfants souffrant de maladies chroniques. ■

Enfants: les donateurs s'essoufflent

Face à l'évolution des besoins, les professionnels concernés par le Sida ont dû réorienter leurs priorités. En 1989, la Plateforme sida et enfants, qui regroupe à Genève des représentants de divers organismes médicaux, sociaux et d'entraide, répondait à une urgence: trouver des familles d'accueil pour les enfants. «Les mamans mouraient assez rapidement et les papas étaient déjà souvent morts ou absents» se souvient Barbara Pralong Seck, du Groupe Sida Genève. La plupart des enfants qui avaient besoin d'une famille d'accueil, étaient eux-mêmes séropositifs. Les 5 à 6 familles d'accueil, qui avaient été trouvées à l'époque, ont alors bénéficié de formations sur l'accompagnement à la mort et au deuil. «On pensait que les enfants allaient mourir» raconte la doctoresse Claire-Anne Wyler.

Actuellement, les familles d'accueil ne sont plus nécessaires. Les membres de cette plateforme continuent à faire en sorte que les différents services sociaux soient mieux coordonnés, pour que les usagers ne doivent pas raconter leur pénible histoire à 15 personnes. Aujourd'hui, ce collectif s'emploie surtout à trouver des fonds pour continuer à salarier Irène Girardet, assistante sociale indépendante, qui se consacre aux enfants et à leur famille, palliant le manque de temps des services sociaux. L'argent recherché sert également à payer des traitements thérapeutiques et psychologiques, ainsi que des formations ou des activités de loisir à des jeunes. Selon Irène Girardet, le sida, devenu maladie chronique, ne touche plus autant les donateurs qu'avant. «Au début, nous obtenions de l'argent pour payer, par exemple, les dernières vacances d'une mère avec ses enfants. Maintenant cela marche moins bien!». L.A.

Laurent ASSÉO

La Constitution ne garantit pas un toit et un travail

L'article 41 de la Constitution fédérale décrit tout une série de buts sociaux, notamment en matière de logement et de travail. Ce ne sont pas pour autant des droits fondamentaux.

Les droits fondamentaux peuvent être brièvement définis comme étant les droits élémentaires de l'être humain dans sa relation avec l'Etat. Celui-ci ne peut restreindre ces droits que si des conditions définies sont réalisées. Les individus disposent du droit subjectif d'agir contre l'Etat en cas de restrictions à de tels droits. A la différence des droits fondamentaux, les droits sociaux constituent quant à eux l'ensemble des mesures que l'Etat s'engage à prendre pour assurer aux individus une existence digne, en matière de sécurité sociale, de logement ou de travail, par exemple. Ils imposent à l'Etat de prendre des mesures positives, mais ne donnent pas à leurs titulaires un droit à des prétentions contre l'Etat qu'ils pourraient déduire en justice¹⁾. Le droit suisse dénie donc aux individus un droit constitutionnel au travail qui aurait pour effet de leur conférer le moyen d'exiger un acte positif de l'Etat, à savoir par exemple de lui trouver un emploi. Il s'agit plutôt d'attendre de l'Etat qu'il mène une politique conjoncturelle tendant au plein emploi. Le même raisonnement peut s'appliquer en matière de logement.

Les droits fondamentaux protègent les sphères de liberté essentielles telles que la dignité humaine ou la garantie d'une procédure démocratique. Cela implique que toute liberté n'est pas protégée, car toute liberté n'est pas forcément essentielle. A cet égard, le Tribunal fédéral (TF) a joué et joue toujours un rôle important dans le développement des droits fondamentaux, par le biais des actions en justice dirigées contre l'Etat pour violation des droits constitutionnels²⁾. Le rôle formateur du TF se justifie par l'évolution permanente d'une société et, partant, l'émergence de nouveaux besoins comme de nouvelles formes d'atteintes possibles. Cela dit, la Constitution fédérale a été entièrement remaniée en avril 1999 et a intégré les droits fondamentaux non écrits et les limitations possibles aux libertés tels qu'ils avaient été développés par la jurisprudence, tout comme elle a énuméré les droits sociaux, qu'elle a clairement distingués des droits fondamentaux. Elle énumère sous le titre 2 les droits fondamentaux que représentent par exemple l'égalité (art. 8), le droit à la vie et à la liberté personnelle (art. 10), la protection de la sphère privée (art. 13), la liberté de conscience et de croyance (art. 15), le droit à un enseignement de base (art. 19), la liberté de l'art (art. 21), de réunion (art. 22) ou d'association (art. 23). Elle garantit aussi la propriété (art. 26) et pose des garanties en matière de procédure (art. 29 et 30). On se souvient aussi que l'article 12 de la Constitution a fait la une des journaux à propos des décisions de non entrée en matière dans le domaine du droit d'asile. Cette

disposition stipule que «Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine». Or, un canton avait décidé de supprimer l'assistance publique aux requérants d'asile ayant fait l'objet d'une non entrée en matière. L'affaire avait été portée devant le TF par un intéressé, qui invoquait une violation du droit fondamental à une aide en situation de détresse, violation qui a effectivement été constatée par la plus haute juridiction.

Une balance des intérêts

Comment raisonne le TF³⁾ Il ne suffit pas de constater l'existence d'un droit fondamental pour refuser à l'Etat de prendre toute mesure restreignant celui-ci. Aucune liberté, fût-elle fondamentale, n'est en soi absolue. Les exigences auxquelles doit se soumettre l'Etat qui veut restreindre une liberté fondamentale sont posées par l'article 36 de la Constitution, qui a retranscrit les principes posés au fil des années par le TF. L'atteinte portée à un droit fondamental par une décision étatique dans un cas particulier doit avant tout être fondée sur une base légale. Si l'atteinte est grave, la base légale doit figurer dans une loi. Cela signifie que si l'atteinte est moins grave, elle peut être prévue dans un simple règlement. Demeurent cependant réservés les cas de danger sérieux, direct et imminent, qui permettent une restriction à une liberté fondamentale par une simple décision de police⁴⁾. Même prévue par une base légale, la restriction apportée à l'exercice d'un droit fondamental n'est pas admissible si elle ne répond pas en plus à un intérêt public ou si elle n'est pas justifiée par le droit fondamental d'un tiers, en conformité au principe voulant que la liberté s'arrête là où commence celle des autres. On procède ainsi à une balance des intérêts en présence. Par exemple on compare le droit fondamental de faire usage de sa liberté d'expression en faisant du théâtre de rue d'une part, et l'intérêt public lié à une circulation fluide ou la garantie de propriété du tiers propriétaire de l'immeuble devant lequel se joue la pièce et qui gêne l'accès à l'immeuble d'autre part. Si l'on retient que l'intérêt public en jeu est prépondérant par rapport à la protection du droit fondamental invoqué, il faut encore s'assurer que la mesure prise est proportionnelle au but d'intérêt public visé, qu'elle est la seule à même d'atteindre ce but, à l'exclusion d'une autre mesure moins incisive. Dans notre exemple, l'autorité, au lieu d'interdire la représentation théâtrale, pourrait exiger qu'elle se joue dans un périmètre donné. L'autorité peut aussi devoir mettre en balance l'exercice d'un droit fonda-

1) L'art. 41 de la Constitution fédérale stipule ce qui suit concernant les buts sociaux :

1. La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que :
 - a. toute personne bénéficiaire de la sécurité sociale;
 - b. toute personne bénéficiaire des soins nécessaires à sa santé;
 - c. les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégées et encouragées;
 - d. toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables;
 - e. toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables;
 - f. les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes;
 - g. les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique. *suite* ☞



© Interfoto

La fonction des droits fondamentaux

Les droits fondamentaux constituent l'essentiel de l'être humain : les besoins indispensables, que l'Etat doit protéger, quitte à fournir des prestations dans ce but. Ils incluent avant tout les droits de l'homme. Philosophiquement, l'idée que chaque individu participe à l'élaboration du droit, par exemple par l'association, l'information, l'initiative, le vote, est au centre de la protection conférée par les droits fondamentaux. Dans une conception défensive des droits fondamentaux, on peut considérer ceux-ci comme représentant la limite entre la liberté individuelle et le pouvoir de l'Etat. Mais une conception plus constitutive soutient que les droits fondamentaux ne sont pas seulement des moyens défensifs contre le pouvoir intrusif de l'Etat, mais aussi qu'ils sont le fondement de l'ordre juridique; ils sont les éléments constitutifs de l'Etat. Dans ce sens, on attend de l'Etat qu'il s'emploie à la réalisation des droits fondamentaux dans tout l'espace social. Dans tous les cas, l'existence même de droits fondamentaux comme la liberté de réunion et d'expression, la garantie de l'inviolabilité du domicile, le secret de la poste et des autres moyens de communications sont des remparts contre un Etat dictatorial. L'intégration de ces concepts dans l'ordre juridique et social, qui relève de la conception institutionnelle, conduit en outre à s'interroger sur le sens et le but d'une norme et sur les conséquences juridiques et sociales de son interprétation.

F.R.V

Pour d'autres informations juridiques et sociales, voir aussi le guide-service en ligne de l'Hospice général www.hg-ge.ch et le guide de l'ARTIAS www.guidesocial.ch

mental, comme la garantie de la propriété d'un côté et, de l'autre, des tâches étatiques comme la politique sociale, l'aménagement du territoire ou la protection de l'environnement. On constatera que c'est à ce stade que se rencontrent les droits fondamentaux et les droits sociaux, ces derniers pouvant donc justifier une restriction étatique aux libertés individuelles.

Nombre de litiges comportent d'importantes questions relevant du domaine politique. Que l'on pense ainsi à la construction d'une route, qui vient empiéter sur la propriété privée (atteinte à la garantie de propriété), qui vise à rendre le trafic fluide (intérêt public), mais qui provoque aussi

d'importantes atteintes à l'environnement (intérêt public contraire). Les juristes doivent établir de véritables hiérarchies entre les différents droits en présence.

Enfin, la Constitution pose le principe que l'essence même des droits fondamentaux est inviolable. On ne peut en effet vider un droit fondamental de sa substance. Les exemples les plus évidents à ce sujet sont ceux du droit à la vie, qui ne peut en aucun cas être restreint, et l'interdiction de torture qui viole incontestablement le noyau intangible de la liberté personnelle. ■

Francine RIEKER VARIN

suite

2. La Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident, du chômage, de la maternité, de la condition d'orphelin et du veuvage.
 3. Ils s'engagent en faveur des buts sociaux dans le cadre de leurs compétences constitutionnelles et des moyens disponibles.
 4. Aucun droit subjectif à des prestations de l'Etat ne peut être déduit directement des buts sociaux.
- 2) Le recours de droit public au TF pour violation du droit constitutionnel, en particulier des droits fondamentaux, est ouvert aux particuliers contre les décisions prises par les autorités cantonales, ainsi que contre les lois, arrêtés et règlements cantonaux engendrant de telles violations. Le TF ne dispose toutefois pas du pouvoir de contrôler la constitutionnalité des décisions et de la législation fédérale.
 - 3) Il va sans dire qu'il n'est pas question ici de décortiquer l'intégralité du raisonnement du TF statuant sur un recours de droit public, sachant qu'en sus des questions de restrictions aux droits fondamentaux se posent quantité d'autres problèmes, qui vont de la procédure aux principes constitutionnels en passant par le pouvoir d'appréciation du juge.
 - 4) Jean-François Aubert illustre le pouvoir de police par l'arrêt Grellert rendu en 1941, tout en soulignant l'importance qu'il y a de ne pas interpréter la notion de danger imminent trop largement, au point que le pouvoir général de police risque de saper le principe de légalité: «L'affaire se passe dans le canton de Genève. Un jardin zoologique appartenant à des particuliers était tombé dans un tel état d'incurie, que c'en était un véritable scandale. Les lions, notamment, faisaient peine à voir: on pouvait compter leurs côtes. Cette maigreur était si manifestement contraire à la moralité publique qu'après quelques sommations, le Conseil d'Etat décréta, sans base légale ni même réglementaire, la mort des lions et la fermeture du jardin. Le Tribunal fédéral, saisi d'un recours de droit public, ne put que protéger cette mesure rigoureuse» (Jean-François AUBERT, *Traité de droit constitutionnel suisse*, éd. Ides et Calendes, Neuchâtel, 1967, Vol. II p. 638).



©EPER

Durant une journée d'information organisée par l'Entraide Protestante Suisse.

La santé des femmes sans-papiers est en péril

Peur de l'expulsion,
manque d'informations,
accès limité aux soins :
l'absence de papiers
grève la santé des
migrantes clandestines.

A Genève, les sans-papiers regroupent entre 10 000 et 20 000 personnes tandis qu'en Suisse, la population des clandestins doit certainement dépasser la barre des 100 000. Ces chiffres ne représentent qu'une infime portion du visage de la migration en Europe, a souligné la conseillère nationale Anne-Catherine Ménétrez, en préambule à la journée de réflexion organisée le 1er octobre à Genève par l'Entraide Suisse Protestante (EPER), sur la santé des sans-papiers. Le moment fort de cette rencontre a sans conteste été celui de scènes jouées par des femmes migrantes masquées, dans le style du théâtre mime du Brésilien Augusto Boal. Elles ont exprimé par des gestes et des attitudes concrètes leurs conditions de vie dans notre pays : déracinement, angoisse, exploitation, santé défaillante. Ces témoignages ont donné du poids aux échanges et aux débats qui ont suivi au cours de six ateliers proposés par les organisateurs.

Peur du médecin

Peu informés sur leurs droits, les sans-papiers – latino-américains et autres – sont à la merci d'un simple renvoi de leurs employeurs. Un banal contrôle de police dans la rue peut déboucher sur une expulsion. Le manque de maîtrise de la langue, la précarité, l'isolement, un épuisement physique autant que psychique, altèrent peu à peu leur santé. Des états dépressifs, des problèmes psychosoma-

tiques, s'installent, mais les personnes qui vivent dans la clandestinité n'osent pas toujours s'adresser à des professionnels. Au cours de l'atelier consacré à l'approche de l'instabilité, Annemarie Hartmann, collaboratrice à l'organisation Anlaufstelle für Sans-papiers à Bâle, a mis l'accent sur les accidents de travail que les migrants passent sous silence et refusent de révéler aux médecins. « Les clandestins ont peur de se rendre aux urgences de l'hôpital à cause des formulaires à remplir, qui obligent à révéler le nom de l'employeur, le nom de l'assurance maladie, etc. ». Même si théoriquement une affiliation à une caisse maladie est possible depuis fin 2002, elle reste une exception pour les sans-papiers, car certains assureurs continuent d'exiger une attestation de domicile. Quant aux primes à payer, elles demeurent exorbitantes pour les sans-papiers qui n'ont que rarement droit à des subsides cantonaux. A Bâle, par exemple, un réseau de médecins accepte de donner gratuitement ou à tarifs réduits des soins à des sans-papiers qui n'ont pas d'assurance maladie. A Genève et à Lausanne, les hôpitaux offrent un accès facilité aux migrants, avec des prix adaptés et des facilités de paiement, voire la gratuité.

De son côté, la pédopsychiatre Anne Ansermet a également montré que lorsque des familles entières vivent dans la clandestinité, les enfants sont les premières victimes, car ils portent le poids de ce lourd secret et ne peuvent pas se lier à d'autres enfants de façon normale.

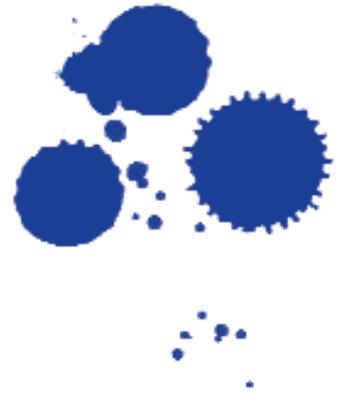
Le Dr Jean-Claude Mettraux, pédopsychiatre et ethnopsychiatre lausannois, a rappelé à quel point l'échec scolaire est programmé quand « le projet de migration » échoue.

Soutenir les promotrices de santé

Le manque de connaissance du système suisse d'assurance et de soins, demeure un obstacle majeur pour les sans-papiers. C'est pourquoi le travail des promoteurs et promotrices de santé auprès des migrants a une importance capitale. Maria-Luiza Vasconcelos, responsable de campagnes de prévention auprès des populations migrantes au Service pour la promotion de l'égalité à Genève, a expliqué comment la médiation socio-culturelle dans le domaine de la santé s'est renforcée ces dix dernières années. La formation de femmes issues des communautés migrantes au rôle de promotrices de santé permet un travail de proximité et de sensibilisation auprès de leurs compatriotes. C'est d'ailleurs sur ce modèle que fonctionnent les Permanences volantes. Un système lancé il y a plus de deux ans à Genève à l'initiative de l'EPER. Deux animatrices hispanophones se rendent régulièrement dans des lieux fréquentés par les femmes latino-américaines sans papiers. Elles offrent des conseils d'orientation (où trouver un gynécologue ?), organisent la formation de personnes ressources en collaboration avec d'autres réseaux spécialisés à Genève (par ex. le Groupe sida Genève) et animent des rencontres avec des intervenants externes (îlotiers, conseillères en planning familial). C'est dans le cadre des Permanences volantes qu'est née cette journée, où de nombreuses femmes sans-papiers se sont investies. ■

Corinne MOESCHING, chargée de mission pour l'Entraide Protestante Suisse.

Parler du sida devient de plus en plus compliqué



Dans les années noires du sida, les messages de prévention étaient basiques : une capote ou la mort. Depuis 1996, la banalisation de la maladie force les travailleurs sociaux qui œuvrent dans la prévention à redoubler d'imagination, écrit Nicolas Cloux.

« **P**our rappel, le VIH/sida est apparu en Occident au début des années 80 par le biais d'une nette augmentation de deux maladies connues mais fort rares : une pneumonie appelée pneumocystose et une sorte de cancer de la peau appelé sarcome de Kaposi. C'est en 1982 que sont observés les premiers cas de sida dans notre pays. A ce moment, le VIH/sida touche principalement des homosexuels et bisexuels. Par la suite, de nouvelles infections apparaîtront chez des personnes s'injectant des drogues ainsi que chez des hétérosexuels ayant des comportements dits à risques. Les chiffres étaient dramatiques : le nombre de personnes malades du sida passait de 39 en 1985 à 735 en 1995. Les décès annuels culminaient en 1994 avec 686 personnes disparues des suites de cette maladie dans notre pays. L'action des intervenants auprès des personnes touchées consistait principalement à leur offrir une écoute et un suivi attentif, à leur permettre de partager leur vécu avec d'autres et à les aider à vivre une fin de vie dans les meilleures conditions possibles.

Tous les acteurs concernés étaient dans l'urgence. Il fallait à tout prix enrayer cette épidémie. Dans l'immédiat, le seul outil de lutte efficace dont nous avons disposé a été la prévention. Le mot d'ordre à transmettre était simple : protégez-vous du sida, car si vous êtes contaminés, vous trouverez la mort. Le contenu des messages de prévention était donc compréhensible par tout un chacun. Les moyens mis à disposition ont été importants et les campagnes furent de qualité. Nous avons alors constaté des changements de comportement : augmentation du taux de port du préservatif, ainsi qu'une baisse du taux de partage des seringues chez les personnes s'injectant des drogues par voie intraveineuse. Dans ces années, la prévention a donc rencontré un réel succès.

1996: le grand tournant

1996 a représenté un tournant important dans l'histoire de la lutte contre le VIH/sida avec l'arrivée, en Suisse, des premiers traitements efficaces. Ceux-ci ont permis de faire baisser le nombre de personnes souffrant d'une maladie en lien avec le VIH/sida tout en augmentant leur qualité et leur espérance de vie. La mortalité liée au VIH/sida a chuté de manière spectaculaire (actuellement, une centaine de décès par an). Dès lors, on constate que ce taux de mortalité se situe nettement en-dessous de celui relatif à d'autres maladies (maladies cardio-vasculaires, cancers, etc.). Les accidents (de la route, ménagers, etc.) et les comportements à risques (tabagie, alcoolisme, etc.) tuent plus qu le sida. Ces informations se sont largement répandues. Elles ont participé à changer la vision du virus en le rendant moins terrible.

Or, d'autres aspects relatifs à ces traitements sont, aujourd'hui encore, trop souvent occultés. Même s'ils sont efficaces, ils ne permettent pas de guérir du sida. Car, s'ils font baisser fortement la concentration de virus dans l'organisme, ils ne l'éliminent pas. On parle également très peu des effets secondaires, parfois importants, des risques élevés de résistance aux médicaments, et de la stricte compliance à observer. Ces éléments d'information, souvent complexes à expliquer, sont pourtant de la plus haute importance.

Mettre en garde sans alarmer

Néanmoins, pour beaucoup de personnes, les avancées décrites précédemment ont largement pris le pas sur ces aspects moins connus. Cela a eu pour conséquence de «banaliser» cette affection, que certains décrivent déjà comme chronique. Cette banalisation et une certaine lassitude envers la pratique du «sex sans risque» a sans doute contribué à l'augmentation du nombre de contaminations observées en 2001 et 2002, alors que ce chiffre n'avait cessé de baisser depuis 1992.

Ces quelques éléments de réflexion, non exhaustifs, permettent de comprendre que, pour les intervenants, la tâche d'information s'est sensiblement complexifiée. Le VIH/sida se traite, mais il reste incurable. Les traitements sont efficaces, mais ils ont des effets secondaires parfois importants. De nouveaux médicaments sont fabriqués, mais des résistances apparaissent chez de nombreuses personnes. Le VIH/sida reste une maladie mortelle même si les taux de décès sont en baisse. Il existe des traitements post-exposition (à prendre dans les heures suivant une prise de risque), mais qui ne doivent pas être identifiés à une «pilule du lendemain». Autant d'informations qui rendent difficile la possibilité de se faire une idée claire sur la question du VIH/sida. Cela engendre un flou et il n'en faut pas davantage pour que toutes celles et ceux qui aimeraient bien se passer de protection à l'égard du VIH/sida, relâchent leurs habitudes.

Pour nous, intervenants sociaux, ces modifications nous obligent à réfléchir à de nouvelles stratégies de prévention et d'information. Celles-ci doivent rester accessibles, tout en tenant compte des multiples éléments qui forment le paysage de cette épidémie. Mettre en garde sans alarmer, rassurer sans banaliser, informer de manière précise, tout en restant compréhensible, tels sont les enjeux actuels en matière de prévention du VIH/sida. ■

Nicolas CLOUX est le responsable du Centre Empreinte, l'antenne fribourgeoise de l'Association suisse de lutte contre le sida.

Le Centre de documentation de l'Hospice général vous présente ses nouveautés

Social

L'Accompagnement : une posture professionnelle spécifique

Maela Paul
Paris : L'Harmattan, 2004,
352 p., bibliogr.

Démarches qualité et identité professionnelle en conflit

Yvan Grimaldi
Préf. de Maurice Chauvière
Paris : L'Harmattan, 2005,
199 p., bibliogr.

Eloge de l'altérité

Défis de société : 12 regards sur la santé, la famille et le travail
Ilario Rossi et al.
Grolley : Ed. de l'Hèbe, 2005,
200 p.

Regards croisés sur le lien social

Dir. de Denis Bouget; Serge Karsenty
Paris : L'Harmattan, 2005,
376 p.

Le Secret professionnel

Bruno Py
Paris : L'Harmattan, 2005,
136 p.

Environnement

Citoyens et délateurs

La délation peut-elle être civique ?
Autrement No 238
Paris : Ed. Autrement, 2005,
217 p.

Centre de documentation de l'Hospice général

Ghislaine Tonascia-Ledru
3, rue Ami-Lullin,
1204 Genève.
Tél. 022 420 53 61
E-mail: gtu@ge-ariane.ch

Les Inégalités multipliées

François Dubet
La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube,
2004, 70 p.



La Ville citoyenne

Emile-Pierre Guéneau
Préf. de Jean-Jacques Aillagon
Paris : L'Harmattan, 2004,
253 p., bibliogr.

Famille

L'Eloge du divorce

Suzana Mistro-Djordjevic
Lausanne : Ed. Favre, 2005,
122 p., bibliogr.

Vieillesse

Une Nouvelle vie pour les seniors

Psychologie de la retraite
Philippe Hofman
Paris : Albin Michel, 2005,
316 p.



Le Savoir silencieux des générations

Olivier Taramarcz
Préf. de Claudine Attias-Donfut
Sion : INAG -IUKB, 2005,
170 p., bibliogr.

Santé

Casseroles, amour et crises

Ce que cuisiner veut dire
Jean-Claude Kaufmann
Paris : Armand Colin, 2005, 342 p., bibliogr., index

La Psychiatrie : qu'en pense le social ?

Empan No 58
Toulouse : ARSEEA, 2005,
109 p.

La Société malade de la peur

Christophe Lambert
Paris : Plon, 2005, 198 p.

Travail

Les Contrats aidés

Actualités sociales hebdomadaires
Paris : Ed. ASH, 2005, 161 p.

Le Désengagement militant

Dir. de Olivier Fillieule
Paris : Ed. Belin, 2005, 319 p., bibliogr.

Faire entrer le travail dans sa vie

Fabrice Plomb
Paris : L'Harmattan, 2005,
358 p., bibliogr.

Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage

Emmanuel Pierru
Bellecombe-en-Bauges : Ed. du Croquant, 2004, 223 p.



Travail et fragilisation

L'organisation et le management en question
Dir. de Hugues Poltier et al.
Lausanne : Ed. Payot, 2004,
200 p.

Exclusion / Intégration

Et si les SDF n'étaient pas des exclus ?

Stéphane Rullac
Paris : L'Harmattan, 2004,
146 p., bibliogr.

Pas de quartiers!

De quelques figures du déracinement
Maurice Bronn
Photos de Xavier Voirol
Lausanne : Ed. d'en bas, 2005,
311 p.

Quel travail pour les exclus

Pour une politique de l'insertion durable
Pascal Noblet
Paris : Dunod, 2005, 196 p., bibliogr.

Etrangers

De Zola à Atatürk : un «village musulman» en Wallonie

Christophe Parthoens; Altay Manço
Postf. de Claudio Bolzman
Paris : L'Harmattan, 2005,
172 p.

La Fiancée importée

La vie turque en Allemagne vue de l'intérieur
Necla Kelek
Paris : Ed. Jacqueline Chambon, 2005, 237 p., bibliogr.

Le Vieillissement des immigrés

Retraite et Société No 44
Paris : La Documentation française, 2005, 241 p.

«L'éloge du divorce»

Aujourd'hui plus d'un mariage sur deux se termine par un divorce. Suzana Mistro-Djordjevic tente avec cet ouvrage une nouvelle approche de ce phénomène de société, en s'appuyant sur une enquête menée par elle auprès de 300 personnes, adultes et enfants.

L'auteure propose d'envisager le divorce comme une expérience et non comme un échec. Son postulat: «Mieux vaut un divorce qu'une insatisfaction permanente transmise en héritage aux enfants!». L'attitude provoquée par le sentiment d'échec lorsque les choses se délitent dans un couple conduit inévitablement à la tristesse, à la culpabilisation, à la recherche du coupable et à la déresponsabilisation de soi. Pourtant, considérer le divorce comme une chance à saisir peut redonner aux époux le goût de vivre, rassure Suzana Mistro-Djordjevic, qui anime un atelier pour des enfants en situation de divorce (l'atelier Fa Mi La, à l'École des parents de Genève) et a créé pour les petits le conte musical «*Mon poisson doré*».

Si le livre ne fait pas l'éloge du divorce à tout prix, pour un oui ou pour un non, il dérange tout de même notre idéal du mariage, en postulant que la séparation est préférable à un climat de tension constant.

Vivant et direct, concret et touchant, illustré par des dessins évocateurs, *l'éloge du divorce* vaut son éloge.

HA

«Les relations durables – amoureuses, amicales et professionnelles»

Pourquoi certaines personnes ne parviennent-elles pas à s'engager dans une relation amoureuse? Pourquoi d'autres ne réussissent-elles pas à se faire des amis? Que dire des difficultés que chacun peut rencontrer dans sa famille ou au travail?

Les relations humaines semblent souvent difficiles. Subies ou voulues, souvent basées sur des clichés, elles sont trop nombreuses à déboucher sur l'échec et la déception. Il y a pourtant des façons de vivre parmi les autres avec bonheur. Un petit livre tout simple propose de rassurer les solitaires.

Gérard Apfeldorfer est médecin psychiatre et psychothérapeute. Il reçoit des personnes empêtrées dans des contacts maladroits et qui désespèrent. «Nous avons toutes sortes d'idées fausses sur les relations humaines, constate-t-il. Par exemple, que plus on donne, plus on reçoit, alors que c'est exactement le contraire. Ou encore qu'il faut tout se dire». Pour ce spécialiste de la

relation humaine, les clichés rendent la séduction impossible et conduisent à la solitude.

La séduction fait-elle appel à des instincts primitifs? Tout est dans la mesure. L'empathie doit jouer son rôle dans l'approche des autres, souligne Gérard Apfeldorfer, qui raconte et décrypte les maladresses, les malentendus, les agacements, qui peuvent nuire à la construction d'une relation durable. Malgré la complexité des réactions psychologiques, les explications fournies dans cet ouvrage sont simples. Prendre conscience que nos idées reçues sur les relations humaines proviennent de notre héritage culturel, c'est la clef pour se donner la possibilité de changer, estime Apfeldorfer.

G.Pr

«Citoyens et délateurs»

Citoyens et délateurs est un ouvrage collectif, dirigé par le criminologue et philosophe canadien Jean-Paul Brodeur et le politologue Fabien Jobard, spécialiste français des institutions policières et judiciaires. La délation y est analysée depuis la Rome Impériale jusqu'aux toutes récentes lois Perben 2 sur la lutte contre les formes nouvelles de criminalité adoptées en France l'an dernier. Les différents textes, extraits de thèses de doctorat ou d'articles spécialisés, évoquent les contextes culturels et sociaux dans lesquels indices et dénonciateurs de tous genres ont sévi.

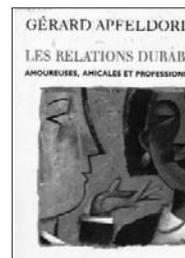
Instruments des dictatures fascistes et communistes, collaborateurs des systèmes policiers ou dénonciateurs des abus des bénéficiaires des caisses d'allocations familiales, les «corbeaux», animés de plus ou moins respectables intentions, sont passés sous la loupe de ces spécialistes ès délation.

A remarquer par exemple, l'excellent texte de l'historienne Sonia Combe sur les «obsessions sécuritaires névrotiques» de la STASI, police secrète d'Allemagne de l'Est, dont l'Etat comptait presque autant de dénonciateurs que d'habitants! Cette folie a fini par conduire ce pays à l'atrophie.

La délation peut-elle être civique? Le sous-titre de l'ouvrage interpelle le lecteur sur l'identité et le statut du dénonciateur lambda. Comment fixer l'improbable limite entre le vil délateur, livrant lâchement le plus faible au plus fort (Judas livrant le Christ aux Romains) et le «lanceur d'alertes», héros des temps modernes, qui dénonce les basses besognes des puissants et rejoue le combat de David contre Goliath.

Un bel ouvrage, richement documenté, qui lève avec grand intérêt un coin du voile obscur de la délation.

FC



«L'éloge du divorce»
Suzana Mistro-Djordjevic
Lausanne: Favre 2005,
125 p.

«Les relations durables – amoureuses, amicales et professionnelles»
Gérard Apfeldorfer
Paris: Odile Jacob, 2004
275 p.

«Citoyens et délateurs La délation peut-elle être civique?»
Jean-Paul Brodeur,
Fabien Jobard
Paris: Autrement,
collection mutations,
2005, 213 p.

SOCIAL

TARMED et les AS

Le dossier du mois de novembre de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale ARTIAS été préparé par Béatrice Despland, chargée d'enseignement à la faculté de droit de Neuchâtel. Il est consacré aux questions liées à l'application de TARMED.

www.artias.ch

Alliancesud

La communauté de travail des œuvres d'entraide suisses (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas, EPER) porte désormais le nom d'Alliancesud vocable commun au français, à l'allemand, l'italien et l'anglais.

Site: www.alliancesud.ch

Terre Nouvelle sept-oct. 2005

EU-Bookshop

L'accès aux nombreuses publications de l'Union européenne est désormais facilité par un nouveau service en ligne, l'EU-Bookshop: <http://bookshop.eu.int>
EURAG Information, été 11/03/2005

Le «Kärcher» helvétique

Après Berne, St-Gall et Winterthur, Zürich s'apprête à son tour à «nettoyer» son centre ville de tous les indésirables, punks, SDF ou alcooliques, qui par leur comportement «induisent la répulsion et la peur». Cette pratique est qualifiée «d'atteinte aux droits fondamentaux» selon l'avocat Daniele Jenni. Pour les adversaires de ces mesures radicales, de telles pratiques s'inspirent des mouvements de tolérance zéro initiés aux Etats-Unis et qui se répandent en Europe. Quand la Suisse romande sera-t-elle également concernée directement?
Tribune de Genève 22/09/2005

GE Les Assises du social

Pendant trois semaines en novembre, les Assises du travail social genevoises se sont tenues à la Maison de quartier de la Jonction. Elles ont réuni des praticiens, des décideurs, des formateurs et des intellectuels. Un suivi des conférences, débats, tables rondes et autres ateliers est accessible sur le site:

www.maison-quartier-jonction.ch.

La qualité des résumés est à relever.

GE Première ligne tire son journal

L'association genevoise de réduction des risques liés aux drogues Première ligne - issue du Groupe sida Genève - lance un journal. Le numéro 1 de Première ligne fait 4 pages. Témoignages, interview, présentation des activités de l'association: le canard, trisannuel, vaut le détour, pour qui s'intéresse à la problématique des dépendances. Pour rappel, la politique genevoise en matière de réduction des risques porte ses fruits. En 2003 et 2004, aucune nouvelle infection au VIH/sida due aux partages de seringues n'a été découverte dans le canton. Mais le péril demeure et l'intolérance menace, selon les rédacteurs.

www.premiereligne.ch

NE Loi sur l'action sociale

La redéfinition du système de financement des services sociaux communaux et intercommunaux et la répartition des charges financières entre l'Etat et les communes connaît une élaboration lente et difficile. L'entrée en matière a été adoptée, mais l'examen de détail reporté à une prochaine session du Grand conseil. Actuellement l'Etat assure 60% du financement et les communes 40%. On tend vers un partage à 50-50%
L'Express, 03/11/2005

NE Feu Vert : 40 ans d'aide

La fondation en faveur d'adultes en difficultés sociales à Neuchâtel, Feu Vert, a marqué le coup de ses 40 ans, fin octobre. Elle anime le foyer d'accueil à la Chaux-de-Fonds et le foyer du Rocher à Neuchâtel, ainsi que Feu-Vert entreprise. La misère sociale et l'exclusion étant les raisons d'être de ces institutions, il est difficile de «fêter» cet anniversaire, ont relevé les organisateurs.
L'Express, 28/10/2005

VD Politiques sociales

Un cours du Mastère en administration publique centré sur les Politiques sociales sera ouvert aux participants extérieurs. Il sera donné tous les lundis du 9 janvier au 27 mars à l'IDHEAP. Renseignements auprès du prof. Giuliano Bonoli, Institut des hautes études en administration publique IDHEAP, 21 rte de la Maladière, 1022 Chavannes-près-Renens. Tél. 021 557 40 90

VD Echanges professionnels

Le programme ILEX (International learning exchange) permet à des éducateurs spécialisés, des maîtres socio-professionnels et des éducateurs en pédagogie curative, de travailler un an dans une institution américaine s'occupant de handicapés physiques et mentaux et d'«inadaptés

sociaux». Pour l'édition 2006-2007, les entretiens de sélection auront lieu en mars et avril 2006. Contact: François Gorgé, Les Thomassey, 1865 Les Diablerets. Tél. 079 598 10 32. gorge-ilex@bluewin.ch
www.ilexchange.org

ENVIRONNEMENT

Les Suisses défendent le commerce équitable

La Suisse est le pays au monde qui consacre la plus grande part de ses achats au commerce équitable. Près d'une banane sur deux, près d'une rose sur trois, sont commercialisées avec le souci d'équité. En 2004, le chiffre d'affaires provenant de la vente des produits labellisés Max Havelaar a dépassé 210 millions de francs. La palette de produits proposés s'élargit constamment. Après les ananas, les produits textiles sont apparus cette année sur le marché.

Le Temps, 27/10/2005

A Neuchâtel Caritas illumine les villes suisses

Pour appeler la population à plus de solidarité, Caritas va illuminer des endroits publics dans une vingtaine de villes suisses dont plusieurs en Suisse romande. La manifestation «Un million d'étoiles» aura lieu samedi 17 décembre à 17 heures. Le site internet www.caritas.ch donne les détails sur les lieux qui seront illuminés.

Le Journal, Caritas-Neuchâtel, N°16, octobre 2005

Gros bénéfiques pour les entreprises

Les 150 entreprises suisses cotées en bourse devraient réaliser quelque 63 milliards de francs de bénéfiques en 2005, année record depuis les 57 milliards de 2000. Toutefois, la croissance ne dépassera pas 2%. Pour les syndicats, les gains de productivité doivent être répercutés sur les salaires. Dès lors, ils estiment que les premiers accords salariaux, concernant des hausses de 2%, dans la construction et le commerce de détail notamment, sont tout à fait justifiés.

Le Courrier, 07/11/2005

Les emplois à la traîne

L'économie suisse retrouve son dynamisme. Mais selon le secrétariat à l'économie (seco), l'emploi reste le point faible de l'embellie générale. Le marché du travail devrait continuer à se détériorer en cette fin d'année et durant le premier semestre de 2006. La reprise se fait donc sans embauches. Les entreprises parviennent à répondre à la demande avec le personnel dont elles disposent. En novembre, le taux de chômage en Suisse avoisinait 3,6%.

Tribune de Genève, 03/11/2005

GE La Charte d'APRES

La récente Association pour la promotion de l'économie solidaire Après s'est dotée d'une charte. Elle établit les valeurs qui définissent l'identité commune des associations et coopératives faisant partie de l'économie solidaire. La centaine de collectifs déjà membres d'Après sera appelée à y adhérer.
Le Courrier, 29/10/2005

VD Association Avec

Action Bénévole, association pour la promotion de la vie associative à dominante bénévole a changé de nom pour mieux correspondre à son action. Elle s'appelle désormais Association avec, centre d'appui à la vie associative.

1 av. Ruchonnet, 1003 Lausanne.

Tél. 021 646 21 96.



Pour une politique commune contre le racisme

En célébrant son 10e anniversaire, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) voit déjà les dix années à venir et élabore une stratégie pour une politique commune dans ce domaine. Le combat contre le racisme et la discrimination n'est jamais achevé, fait-elle remarquer, il doit être reconnu comme l'une des tâches essentielles et constantes des collectivités publiques. Les instruments juridiques pour la protection des victimes doivent être renforcés. Il faudrait compléter la norme pénale antiraciste d'une interdiction d'utiliser des symboles racistes. Par ailleurs, les victimes de racisme devraient bénéficier d'une assistance plus accessible, fournie par des centres d'accueil, de médiation, de consultation et d'arbitrage.

La lutte politique contre le racisme et la xénophobie en politique doit aussi s'intensifier. La CFR note dans ce domaine un certain relâchement, «une distanciation croissante des conseillers fédéraux, des parlementaires et des autorités cantonales (...) dans leurs discours officiels». Les médias véhiculent parfois des stéréotypes, les journalistes devraient être formés. La CFR insiste sur le fait que la lutte contre le racisme et la discrimination «doit faire partie d'une politique globale des droits de l'Homme menée par la Confédération, les cantons et les communes».

GPr

GE Le CommuniCafé se réunit à la Jonction

Depuis la rentrée, CommuniCafé se réunit à la Maison de quartier de la Jonction tous les deux mercredis (voir agenda). Organisé par l'association genevoise Stop suicide, ce groupe de parole informel se veut atelier de communication. Il s'adresse en priorité aux jeunes, mais sans exclusivité. Association Stop suicide, tél. 022 320 55 67. www.communicafe.ch

NE Parlement des jeunes

Fin octobre, le nouveau Parlement des jeunes de Neuchâtel a tenu sa séance constitutive pour l'année 2005-2006. Actuellement recruté parmi les délégués d'élèves et de partis, le PJNE cherche aussi des jeunes députés venus de leur propre initiative. Il dispose d'un budget de 28500 francs. *L'Express*, 29/10/2005

NE La Maison des jeunes de Peseux

La nouvelle Maison des jeunes de Peseux, «Jeunesse de La Côte» a été inaugurée fin octobre. Elle est située en plein bourg et a bénéficié pour la rénovation du bâtiment qui l'abrite de la participation des jeunes futurs usagers. Grand-Rue 22, 2034 Peseux.- Tél. 032 730 30 86. jdc@bluewin.ch *L'Express*, 24/10/2005

NE «L'école bouge récompensée»

Organisée à l'occasion de l'Année internationale du sport, l'action «L'école bouge» a rencontré un écho réjouissant à Neuchâtel. Le Service cantonal des sports a récompensé la quarantaine d'enseignants qui y avaient participé dans le but d'encourager l'activité physique des enfants. Il a offert un équipement sportif aux classes primées, contribuant ainsi à l'effort fédéral pour lutter contre le surpoids des enfants. *L'Express*, 08/11/2005

VS Prévenir la violence des jeunes

Le député radical valaisan Didier Cachat a réclamé des mesures de prévention contre la violence des jeunes. Il s'agit surtout de les occuper pour qu'ils n'aient plus le temps de traîner en bande à ne rien faire. A l'école primaire, cela se passe bien. C'est à l'adolescence que les choses se gâtent, selon lui. Notamment lors du passage de la scolarité à la vie professionnelle. «Certains jeunes n'ont pas de place dans la société», déplore-t-il. *Le Nouvelliste*, 07/11/2005

VD Toujours plus de mineurs à protéger

La nouvelle loi vaudoise sur la protection des mineurs, entrée en vigueur en janvier 2005, oblige à signaler toute mise en danger des enfants. Cela explique l'augmentation du nombre de dossiers traités par le Service de protection de la jeunesse, probablement 4850 à la fin 2005, contre 3297 à la fin 2003, soit 19% d'interventions supplémentaires en deux ans. L'information sur la nouvelle loi, destinée aux professionnels s'est aussi accrue. Les enseignants, les éducateurs et les travailleurs sociaux et autres responsables ont participé à 47 séances, au lieu des 30 initialement prévues. *Le Courrier*, 14/11/2005

VS L'art au service des enfants

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ne fait pas l'objet d'un enseignement systématique. Pour pallier le manque d'information, un sentier didactique alliant promenade, jeu et information a été aménagé sur les bords de la Borgne, près de l'institut universitaire Kurt Bösch, à Bramois. Des poèmes et des sculptures d'animaux illustrent ce sentier à parcourir en compagnie d'un adulte qui joue le rôle de formateur. Un livre sur le même thème est disponible en librairie. *Le Nouvelliste*, 21/10/2005

FAMILLE

Contre la maltraitance infantile

La Centrale pour les questions familiales, organe de l'Office fédéral des assurances sociales réclame une loi interdisant les châtiments corporels afin de donner une base législative à la lutte contre la maltraitance et la violence envers les enfants. Elle a publié fin octobre une étude sur le sujet. *L'Express*, 26/10/2005

FR Un plus pour les jeunes mères

Les possibilités de placement en foyer d'accueil par mesure éducative vont être élargies aux jeunes mères. L'institution «Aux étangs», à Fribourg, qui héberge des jeunes filles et des mères en difficulté, bénéficiera d'une aide accrue de l'Etat, de l'ordre de 100000 francs par année. Le besoin s'est amplifié depuis l'abaissement de la majorité légale de 20 à 18 ans. *La Liberté*, 12/10/2005

GE 40 ans de Planning familial

Tout en continuant d'informer, aider et orienter sur toutes les questions d'ordre social, médical et psychologique, le service de Planning familial (CIFERN) change de style et

de numéro de téléphone pour ses 40 ans. Tél. 022 372 55 00. 47 Bd de la Cluse, 1205 Genève.



GE Et moi? émois...

L'Office protestant de consultations conjugales et familiales organise des groupes de parole pour enfants dont les parents sont séparés ou divorcés. Leur titre: Et moi? émois... 10 rue de la Madeleine, 1204 Genève. Tél. 022 311 82 11. www.opccf.ch

VIEILLESSE

Comment vivent les âgés

Un résumé des principaux résultats de l'enquête SHARE portant sur les conditions de vie de 22000 citoyens européens de 50 ans et plus est disponible sur www.share-project.org/launch EURAG Information été 11/03/2005

GE Appartement communautaire

Pro Senectute-Genève propose à des personnes âgées une nouvelle forme d'habitat: un appartement communautaire de 5 chambres individuelles et de locaux communs à partager. Ceci dans un immeuble coopératif situé dans le nouveau quartier de Cressy. Pro Senectute recherche des candidats. Pro Senectute, 4 rue de la Maladière, 1205 Genève. Tél. 022 807 05 65

VD GE Un seul numéro pour Info Seniors

Les organisations vaudoise et genevoise de Pro Senectute s'unissent pour mieux informer les seniors. La ligne d'Info seniors répond au numéro d'appel commun 0848 813 813. Les appels sont automatiquement orientés vers l'un ou l'autre des cantons. Permanence à Genève de 8h30 à 12h et dans le canton de Vaud de 8 à 12h et de 14 à 17h. *Génération*, octobre 2005

VS Canton pilote pour le maintien à domicile

Le Valais a été retenu comme canton pilote pour développer le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Sept

communes du district de Martigny testent le concept. Il ne s'agit pas d'un nouveau service, mais d'une organisation légère qui met en relation toutes les ressources existantes - personnel, institutions ou associations - afin de faciliter le maintien à domicile. Dès janvier, un coordinateur mettra en relation les besoins et l'aide disponible. *Le Nouvelliste*, 27/10/2005

SANTÉ

Les soins palliatifs en deuil

La nouvelle est passée inaperçue: après avoir consacré une grande partie de sa vie aux mourants Dame Cecily Saunders est décédée cet été à Londres. Elle était la fondatrice du mouvement moderne des hospices consacré aux soins palliatifs et à l'accompagnement en fin de vie. *InfoKara*, vol.20, 1/2005

NE Drop-In change de nom

L'association Drop-In de Bienne s'est dissoute. Ce centre d'information, de prévention et de traitement des addictions ne disparaît pas pour autant, il devient la fondation Réseau Contact. L'entité est spécialisée sur les questions de dépendances à l'attention de la jeunesse et des parents. Son but est de conseiller, de soutenir les personnes concernées: les familles et toutes les personnes intéressées par le sujet. Réseau Contact, Antenne régionale Bienne, CP, 2501 Bienne.

VS Sport pour les seniors

Pro Senectute Valais propose des activités sportives sous le label Aînés+Sport. Elles sont dispensées par des moniteurs agréés auprès de l'Ecole fédérale de sport de Macolin. Le programme offre de la gymnastique, de la danse, des balades à bicyclette, du VTT, du ski de fond, de la marche douce, ou encore du yoga du rire. Seul un tiers de la population suisse est active. Or, un entraînement physique régulier est très important, surtout lorsqu'on vieillit, car il favorise l'autonomie et conserve la santé. Pro Senectute Valais: Tél. 027 322 07 41. *Le Nouvelliste*, 27/10/2005

VS Pénurie de lits en EMS

En Valais, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans dépassera 14000 en 2013. Soit une augmentation de 51% depuis l'an 2000. Les nonagénaires auront quadruplé en moins de trente ans et durant la même période, le nombre de personnes tributaires de soins aura cru de 35%. Pour faire face au vieillissement de sa population, le canton

devra pouvoir offrir 365 lits supplémentaires en EMS, d'ici à 2013.

Le Nouvelliste, 22/10/2005

HANDICAP

Invalidité: indexation des rentes

Les rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire seront adaptées à l'évolution des prix pour la première fois depuis trois ans. Et cela, dès janvier prochain. Le taux d'adaptation est de 2,8% pour les rentes de risque LPP. Cette adaptation suivra ensuite celle des rentes de l'AVS, soit, en règle générale, tous les deux ans.

Renseignements: Office fédéral des assurances sociales. Lalanirina Schnegg, tél. 031 324 95 09

FR Les handicapés font du théâtre

Une troupe professionnelle de théâtre est née cet automne à Fribourg. Le Tanztheater Fribourg mêle danse et théâtre avec une spécificité: une partie de ses artistes sont des personnes handicapées physiques. La danseuse et chorégraphe Karine Jost est à l'origine de ce projet. Elle a pour objectif de développer un langage personnel qui utilise les limitations physiques, plutôt que de les masquer.

La Liberté, 20/10/2005

VS Tous à la même école

Le Valais est précurseur en matière d'intégration, quelque 120 enfants handicapés sont intégrés dans des classes habituelles. Ils sont encadrés par 60 enseignants spécialisés, des logopédistes, des psychomotriciens, des psychologues. L'an dernier, les régions de

Monthey, Sion, Sierre ont signé une convention avec l'Etat pour que toutes les communes acceptent des enfants handicapés dans leurs écoles.

Le Nouvelliste, 26/10/2005

TRAVAIL

Toujours pas d'égalité salariale

L'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution depuis 25 ans, mais les différences de salaires accusent encore jusqu'à 20% de différence en faveur des premiers. L'an prochain, le 25e anniversaire de l'article constitutionnel sera marqué par des campagnes de sensibilisation dans les entreprises et la population. L'Union Syndicale Suisse invitera le Conseil fédéral à nommer une commission d'experts chargée de promouvoir l'égalité salariale. Son inscription dans les conventions collectives de travail sera exigée.

Tribune de Genève, 02/11/2005

GE Bonne année pour l'apprentissage

Il n'y a pas de crise en matière d'apprentissage à Genève, selon l'Office cantonal pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. En 2004, la meilleure année depuis quinze ans, 1918 candidats ont pu être placés. Cette année, 1881 contrats d'apprentissage ont été signés, soit 1,9% de moins qu'en 2004. Mais 2005 reste une bonne année par rapport à une moyenne qui se rapproche de 1700 engagements. En septembre dernier, 3363 jeunes ont commencé une formation professionnelle, c'est 3% de plus qu'en 2004.

Tribune de Genève, 03/11/2005

Voix d'Exils devient romand

Jusqu'ici, Voix d'Exils, le bimestriel romand d'information sur l'asile était distribué dans les cantons de Vaud et de Genève. En février 2006, ce journal deviendra trimestriel. Il passera de 24 à 32 pages et sera diffusé dans toute la Suisse romande, grâce à un partenariat élargi aux cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Jura. Les requérants d'asile le recevront gratuitement.

Conduit par le rédacteur en chef Frank Kodbaye, un ancien requérant, Voix d'Exils tisse un lien avec la population hôte et les personnes accueillies dans le cadre de l'asile. Sa rédaction s'attache à diffuser une information objective sur les requérants.

La maquette du journal est soignée, son contenu aussi. Actualités, interviews, articles de fond, dossier thématique, cette publication n'a rien à envier aux journaux professionnels. Sa particularité est que le journal est entièrement conçu dans le cadre d'un programme d'occupation pour requérants d'asile. Au souci de qualité qui le porte, s'ajoute l'intérêt de regards venus d'autres cultures.

Créé à Lausanne en 2002 par la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile, associé deux ans plus tard à Genève, via l'Hospice général, Voix d'Exils est donc en passe d'élargir son audience à toute la Suisse romande. Dès 2006, le tirage passera de 4000 à 6500 exemplaires. Les cantons partenaires s'engagent à acheter un certain nombre d'exemplaires. En échange, ils disposeront de deux pages pour leur actualité locale, alimentée par des correspondants du crû.

Infos et abonnements: frank.kodbaye@ge-ariane.ch

GPr

EXCLUSION/ INTÉGRATION SOCIALES

GE Pink TV vise le marché romand

Devancée par sa notoriété, la chaîne de télévision homosexuelle payante arrive à Genève avec l'objectif de s'attaquer au marché romand. Les programmes de la chaîne coûtent 17 francs par mois. Lancée l'an dernier en France, Pink TV propose des émissions qui concernent la population homosexuelle, sans tomber dans le militantisme et en évitant le ghetto. Elle veut parler de tout, avec humour et impertinence. Plusieurs stars françaises du petit écran y travaillent, dont Claire Chasal et Frédéric Mitterrand.

La Liberté, 27/10/2005

GE Santé et droits humains

Un certificat universitaire de formation continue *Discrimination, Santé et Droits humains* débutera en janvier 2006 à l'université de Genève. L'inscription à cette formation encore unique en Suisse se fait auprès de Véronique Zesiger, IMSP-CMU, faculté de médecine, 1211 Genève 4. Tél. 022 379 59 25.

GE Massacre des exclus

«Les exclus de la société et la société des exclus» n'est pas le titre d'un ouvrage de politique sociale, mais l'intitulé d'un cours public du Département des sciences de l'antiquité de l'Université de Genève. On commence avec l'Égypte ancienne et «le massacre des ennemis de la société». Les cours auront lieu tous les mardis de 18h15 à 19 heures, salle B101 du bâtiment des Bastions. Entrée gratuite.

La Tribune de Genève 07/11/2005

ETRANGERS

Outils pédagogiques

ACOR SOS Racisme signale deux nouveaux outils pédagogiques contre le racisme. Il s'agit du roman *Colère noire* de Roland Godel et *Kalonji*, destiné aux jeunes lecteurs dès 9 ans. (Editions Œuvre suisse des lectures pour la Jeunesse, OSL, Balmer Bücherdienst, c.p. 64, 8840 Einsiedeln. Tél. 055 418 89 58) Le second outil est un DVD, «*Contre la N*» produit par des étudiants de la Haute école d'arts appliqués de Genève. Il est gratuit. On le commande auprès d'ACOR SOS Racisme, c.p. 6177, 1002 Lausanne.

Laide d'urgence pèse sur les cantons

La facture de l'aide d'urgence fournie aux requérants d'asile dont la demande a été frappée d'une décision de non-entrée en

matière (NEM) coûte toujours plus cher aux cantons. Elle a passé de 866 595 francs au premier trimestre 2005 à 1 065 583 francs au deuxième trimestre, selon l'Office fédéral des migrations. Ce renchérissement est dû à une majoration des frais moyens par personne et par jour, ainsi qu'à un allongement constant de la durée de perception des prestations.

Le Courrier, 01/11/2005

Milliards et migrations

Dans son rapport du mois d'octobre, la Commission mondiale sur les migrations présente des chiffres impressionnants relatifs aux mouvements de fonds générés par les travailleurs migrants dans le monde. Ces derniers, qui sont en constante augmentation, ont transféré en 2004, au moins 150 milliards de dollars dans leurs pays d'origine, soit trois fois plus que l'aide au développement. Près de 28 milliards de dollars ont été rapatriés depuis les États-Unis, alors que huit milliards étaient issus de la Suisse, soit dix fois plus proportionnellement au nombre d'habitants.

La Liberté 6/10/2005

GE Pléthore de cours aux migrants

En matière de cours de français pour les étrangers, l'offre genevoise est tellement dense qu'il est difficile pour les intéressés de frapper à la bonne porte. En revanche, «les cours permettent aux participants de sortir d'un certain isolement social (...) et de mieux s'intégrer à la vie sociale». Ce sont deux remarques de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques, mandatée par le gouvernement de Genève pour étudier la «politique cantonale de préformation des non-francophones à risque d'exclusion». Le titre de ce mandat est lui-même difficile à saisir...

La Tribune de Genève 21/10/2005

VD Les requérants d'asile aiment travailler

Les requérants d'asile font bon accueil aux programmes d'occupation mis sur pied par la Fondation vaudoise pour l'aide aux requérants d'asile (FAREAS). Ouverts il y a quatre mois pour aplanir les tensions entre le centre de Bex et la population, ils accueillent quatorze étrangers volontaires, pour travailler avec les employés communaux de la voirie. Les intéressés sont satisfaits de leur engagement. Selon leurs témoignages, ils ont le sentiment d'être considérés comme des personnes normales et sont heureux de se sentir utiles.

La Liberté, 18/10/2005

La rédaction

Agenda

Repère social No 72
décembre 2005/janvier 2006

RENCONTRES EN SUISSE

Social

Pratiques professionnelles et transformations sociales

Ordres et désordres de l'esprit gestionnaire : où vont les métiers de la recherche, du social et de la santé ?

colloque international (UNESCO)

1-2 décembre – **Genève** (IUED)

Rens. Institut universitaire d'études du développement IUED, 20 rue Rothschild, 1201 Genève.

Inscr. info@unesco.ch Fax 031 324 10 70

Entre théorie et pratique : l'avenir des formations dans le domaine social – journée CSIAS

20 janvier – **Berne** (Hôtel Bellevue)

Rens. Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, Mühleplatz 3, c.p. 3000 Berne 13

Collaboration interinstitutionnelle en lien avec la 5e révision de l'AI

colloque national de politique sociale

23 mars – **Fribourg**

Rens. Assoc. suisse de politique sociale ASPS, Mühleplatz 3, c.p. 85, 3000 Berne 13. Tél. 031 326 19 20

Société

Evaluation des compétences et validation des acquis : illusion ou nécessité du référentiel ?

conférence-débat

5 décembre (17-19h) – **Fribourg** (HEP)

Inscr. Lucie.Mottier@pse.unige.ch

La validation des acquis de l'expérience

journée d'étude

7 décembre – **Genève** (Maison des associations)

Rens. Claudine Poupény, Laboratoire RIFT, Uni Genève, FPSE. Tél. 022 379 96 18 (9-11h) / www.unige.ch/fapse/rift

Séminaires du Programme interdisciplinaire en action humanitaire PIAH

• Tsunami, un an après

22 déc. (18h) – **Genève** (IUED)

Rens. Institut univ. d'études du développement, IUED, 20 rue Rothschild, 1201 Genève. Tél. 022 906 59 11

Rencontres Santé et violence

• L'exclusion : une violence globale

(Mgr Gaillot, M. Messadi)

16 fév. (19h) – **Chêne-Bougeries/GE**

Rens. Centre de rencontre et de loisirs, 41 ch. de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries. Tél. 022 349 44 49

Nouvelles technologies et criminalité : nouvelle criminologie ?

congrès du groupe suisse de travail en criminologie (F/D)

8-10 mars – **Interlaken** (Congress-Center-Casino)

Insc. Sandro Cimichella, Glanzenbergstr.

28, 8953 Dietikon

www.criminologie.ch

Euthanasie et suicide assisté

colloque ERIE

15 mars (19-21h) – **Lausanne** (UNIL

BFSH2, salle 2024))

Rens. Départ. interfacultaire d'éthique ERIE,

Florence Quinche, BFSH2, bureau 5020,

UNIL, 1015 Lausanne. Tél. 021 692 28 81 7

www.unil.ch/erie

Enfance

CommuniCafé

espace de parole informel

un mercredi sur deux : 7 déc. (19h15-20h30)

Genève (Maison de quartier Jonction, 18

bis av. Ste Clotilde)

Rens. Assoc. Stop suicide. Tél. 022 320 55 67

Des neurosciences à la pédo-psychiatrie... Lost in translation ?

9e symposium Lausanne-Genève de la

Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

10 décembre – **Lausanne** (CHUV, audit.

César-Roux)

Inscr. Françoise Evrard, SUPEA, 23A rue du

Bugon, 1005 Lausanne. Tél. 021 314 19 60 /

francoise.evrard@chuv.ch

Images, beauté et séduction...

soirées à thème

• les rituels de l'adolescence : comment l'adolescent s'approprié son corps entre contraintes sociales et familiales

24 janv. (20h15) – **Genève** (MQEV)

Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, 3

ch. de la Clairière, 1207 Genève.

Tél. 022 736 72 71

Femme / Famille

Féminisation de la pauvreté

journée Etudes genre

2 déc. – **Sion** (IUKB)

Rens. Institut univ. K. Bösch, c.p. 4176 1950

Sion. Tél. 027 205 73 09

Salons de F-Information

• Soignons-nous notre intérieur ?

13 décembre (12h15-13h45) – **Genève**

(Théâtre de la Comédie)

Rens. F-Information, 67, rue de la Servette
1202 Genève. Tél. 022 740 31 00

Espacefemmes Fribourg :

• Maman et professionnelle : quand ça fait trop. 7 décembre (20h) – **Fribourg**

Rens. Espacefemmes, 2 rue Hans-Fries,

1700 Fribourg. Tél. 026 424 59 24

Café de Parents

• Seul(e) avec ses enfants... pas tous les jours facile... 13 déc. (20h) – **Genève** (Café Plaine lune)

Rens. Ecole des Parents, 91 rue de la Servette, 1202 Genève. Tél. 022 793 12 00

Femmes vivant avec le VIH/Sida

rencontre entre paires

tous les derniers jeudis du mois (16-21h) :

29 décembre – **Genève**

Rens. Groupe sida Genève, 17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève. Tél. 022 700 15 00

Vieillesse

Le siècle des grands-parents

1er décembre – **Sion** (IUKB)

Rens. Olivier Tamarcaz, Pro Senectute,

23 rue du Simplon, 1800 Vevey.

Tél. 021925 70 10

Santé

Quels défis après 20 ans de lutte contre le sida ?

forum sida suisse 2005

14-15 déc. – **Zurich** (Techopark)

Rens. Aide suisse contre le sida. c.p. 1118, 8031 Zurich. Tél. 044 447 11 13

Psytrialogue

• La spiritualité comme ressource

14 décembre (19h15- 21h15)

• Aspects positifs de la psychiatrie

11 janvier (19h15- 21h15)

Genève (salle de paroisse Servette-Vieusseux, 55 av. Wendt)

Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Nouvel-An 2005 à Leysin

semaine de vacances de la Croix-Bleue

26 déc. 2005 – 2 janv. 2006 – **Leysin**

Inscr. Croix-Bleue vaudoise,

31 av. de la Gare, 1022 Chavannes-Renens.

Tél. 021 425 23 85

Soteria Berne ou le rôle de l'affectivité dans la schizophrénie

conférence de la Métairie

26 janvier (18h) – **Nyon** (La Métairie)

Inscr. Capio Clinique La Métairie, av. de Bois-Bougy, 1260 Nyon Tél. 022 363 28 11

Conservatoire des savoirs médicaux traditionnels et populaires

- Médecine tibétaine (congrès)
27-29 janvier – **Genève**

Rens. Anne Duvigneau-Ansermet,
Conservatoire des savoirs médicaux traditionnels et populaires CSMTP,
info@csmt.ch

Cancer : pour le pire ou pour le meilleur

conférence (L. Muller)
28 février (20h15) – **Genève** (Muséum)
Rens. Entrelacs, Assoc. pour une meilleure qualité de vie à l'approche de la mort.
80 rue de la Servette, 1202 Genève.
Tél. 022 740 04 77

Sclérose en plaques : un diagnostic récent – et maintenant ?

- La SEP dans la relation avec mes proches. 14 décembre (18h30)
- Activité professionnelle et SEP. 11 janvier (18h30) – **Lausanne**

Inscr. Centre romand SEP, 3 rue Simplon,
1006 Lausanne. Tél. 021 624 80 80

SIDA – Genève

- Séance d'information prévention
20 décembre (18h30-20h30) – **Genève**
- Accueil hebdomadaire – portes ouvertes :
le mercredi (18-22h)

Rens./Inscr. Groupe sida Genève,
17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève.
Tél. 022 700 15 00

Travail

Relégués à l'AI. La souffrance psychique dans le monde du travail

forum 2006 de Caritas
27 janvier – **Lucerne** (Kultur-Casino)
Inscr. Caritas Suisse, secteur communication, Löwenstr. 3, 6002 Lucerne.
Tél. 041 419 22 22

Etrangers

L'impact de la migration sur les enfants, les jeunes et les relations entre générations

présentation des travaux du PNR 52
6 décembre – **Lausanne** (Maison de la communication, Florimont 1)
Rens. Viviane Dubath, 91 ch. de l'Auverney,
1814 La Tour-de-Peilz. Tél. 021 921 77 49

Trimestre de sensibilisation contre le racisme

ateliers interactifs pour enfants (7-12 ans)
Tous les samedis jusqu'au 17 décembre (14-17h) – **Genève**
Rens. Bibliothèque interculturelle de la Croix-Rouge genevoise, 30 rue de Carouge,
1205 Genève. Tél. 022 320 59 55

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

Etats généraux des directeurs des centres sociaux et médico-sociaux

8-9 décembre – **Paris**
Rens. FNADES. Tél. +33 466 28 82 20.
<http://etatsgeneraux.fnades.fr>

Pour un nouvel équilibre social dans un monde inéquitable

conférence mondiale de la FITS (F/D/E/GB)
30 juillet – 3 août – **Munich**
Rens. Féd. Internationale des travailleurs sociaux FITS.
www.socialwork2006.de

Société

L'autorité demain

colloque d'Approches
• autorité et inconscient
• autorité et éducation
4 février (14h30) – **Paris**
Rens. Approches-Forum, 104 rue de Vaugirard, F-75006 Paris.
Tél. +33 145 44 01 87 /
www.forum104.org

Vieillesse

Global Ageing : the North-South challenge

8e conférence de la Fédération internationale sur le vieillissement
30 mai – 2 juin – **Copenhague**
Rens. Secrét. de la conférence. PO Box 41
Strandvejen 169-171, DK-2900 Herrerup
Copenhague. Tél. + 45 70 23 50 56

Les UTA, 30 ans après

23e congrès de l'association internationale des Universités du troisième âge. UTA
21-24 septembre – **Reims**
Rens. Raymonde Wagner, Uni3 Genève.
Tél. 022 379 72 57

Santé

Focusing first on people

14e colloque internat. VIH et maladies infectieuses émergentes
21-23 juin – **Toulon**
Rens. Dr Alain Lafeuillade, Hôp. Chalucet,
F-83056 Toulon. Tél. +33 494 22 77 41
www.focusing-first-on-people.com

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 73 – février : 4 janvier 2006

No 74 – mars : 9 février 2006

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

Retrouvez l'agenda et ses compléments sur www.reperesocial.ch

Courrier des lecteurs

**Un article de *Repère social* vous a fait réagir ?
Une pratique ou une politique sociale suscite votre intérêt,
ou votre désapprobation...**

Notre mensuel s'intéresse à votre avis et publiera tout ou partie des courriers jugés d'intérêt.

Pour tout contact :

Stéphane Herzog
Repère social
Rédaction
CP 3360 – 1211 Genève 3 – shg@ge-ariane.ch